



Rapport Final

# Couverture de taux d'intérêts

M-ENERGIES

10 mars 2026

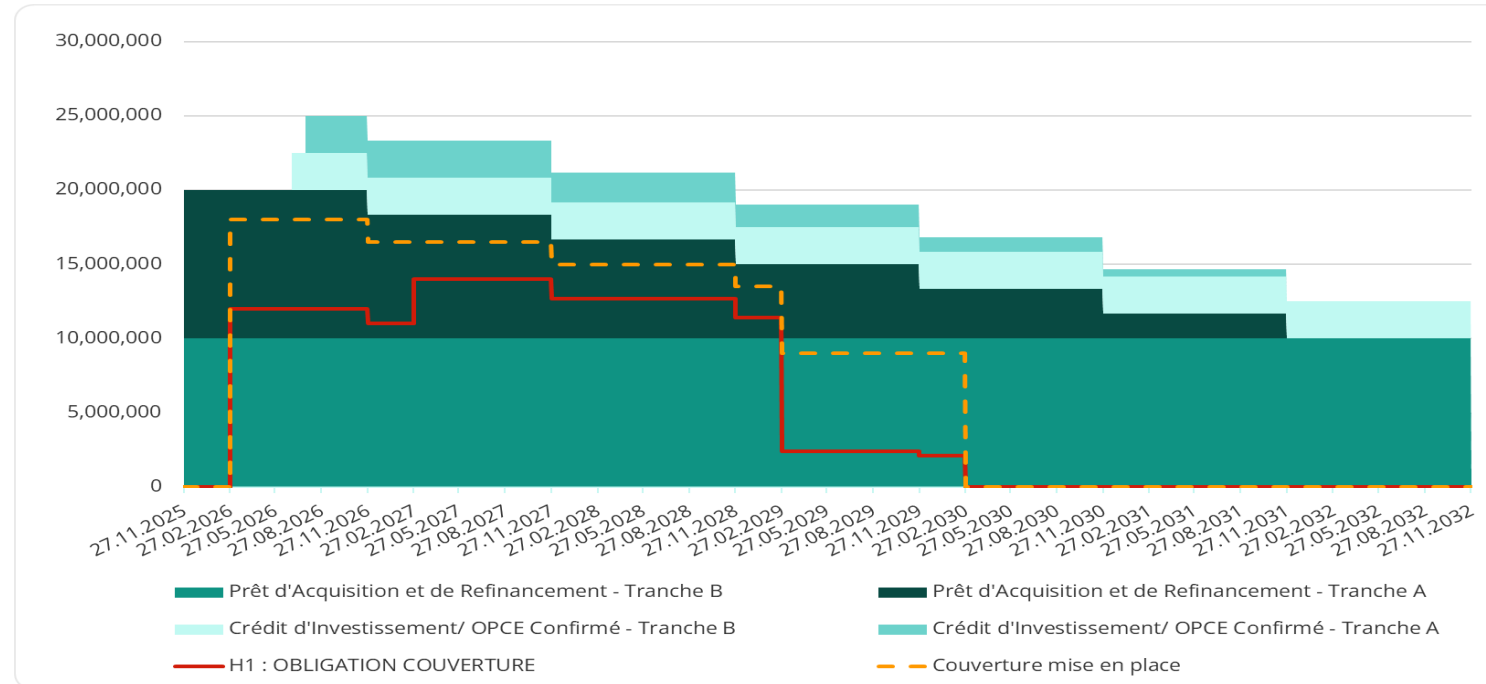


KERIUS Finance SAS  
Conseiller en Investissements Financiers  
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

# EXECUTIVE NOTE M-ENERGIES



- **Stratégie de couverture mise en place** : H7 Cap 2,50% - 90% PAR du 27/02/2026 au 27/02/2029 puis 60% PAR du 27/02/2029 au 27/02/2030.
- **Banque de couverture** : La Banque Postale
- **Prime lissée de la couverture** : 0,24%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 139'710€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 105'279€



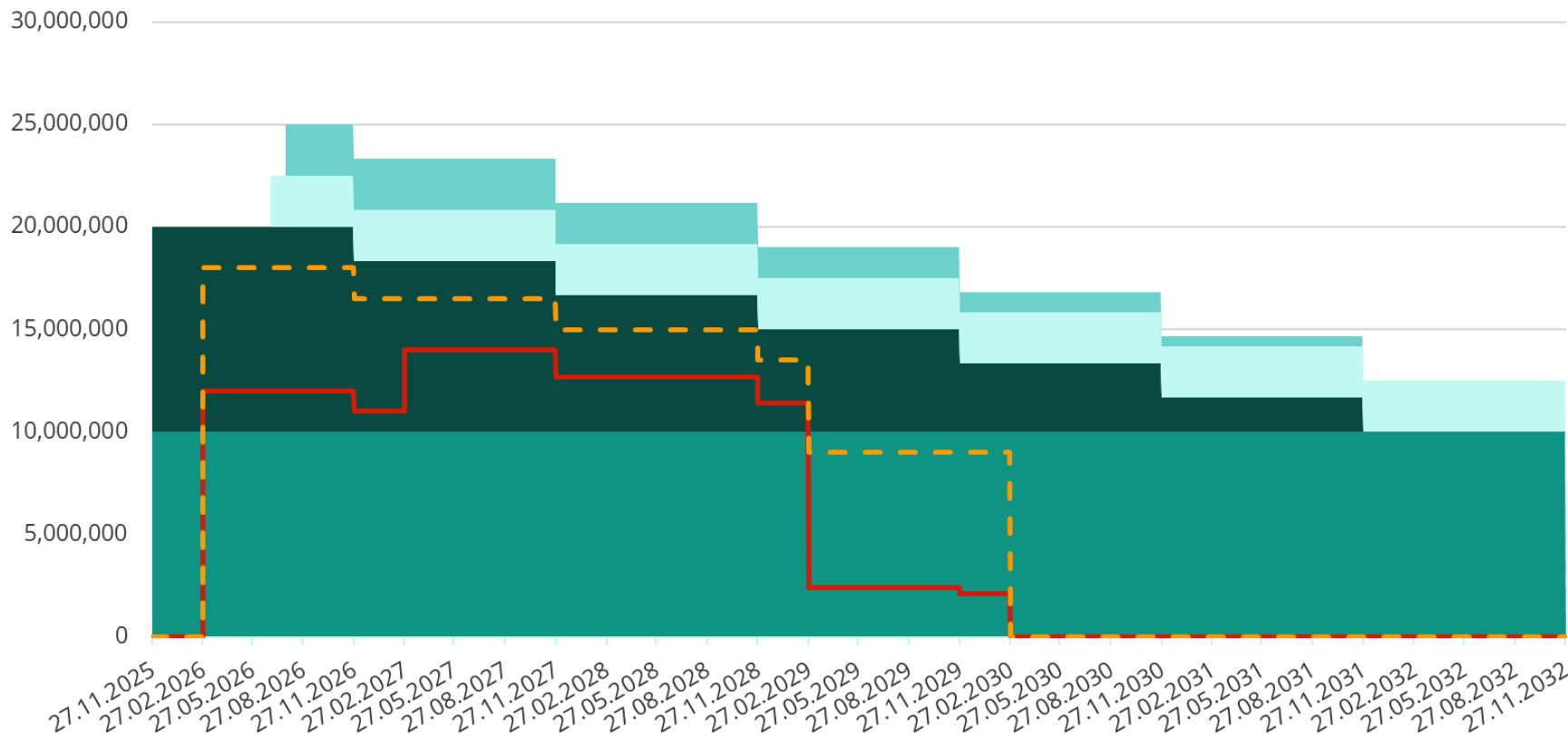
Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

## Résumé des décisions prises

---

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

# Cartographie après nouvelle couverture



**Couverture traitée :**  
Achat Cap 2,50% à 4 ans.

**Répartition bancaire :**  
La Banque Postale 100%.

■ Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B  
■ Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé - Tranche B  
— H1 : OBLIGATION COUVERTURE

■ Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A  
■ Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé - Tranche A  
- - Couverture mise en place

# Caractéristiques des dettes

## Financements :

**Prêteurs :** Arkéa, BNP, LCL, La Banque Postale, SG.

**Prêt d'Acquisition et de Refinancement de €20'000'000, tiré le 27/11/2025, composé d'une :**

- **Tranche A : €10'000'000**, amort. linéaire annuel, échéance 27/11/2031, floor 0% sur Euribor 3 + 2,1%.
- **Tranche B : €10'000'000**, amort. In fine, échéance 27/11/2032, floor 0% sur Euribor 3 + 2,5%.

**Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé de €15'000'000, tirage de €5'000'000 sur le 1<sup>er</sup> semestre 2026, composé d'une :**

- **Tranche A : €7'500'000**, amort. linéaire annuel, échéance 27/11/2031, floor 0% sur Euribor 3 + 2,1%.
- **Tranche B : €7'500'000**, amort. in fine, échéance 27/11/2032, floor 0% sur Euribor 3 + 2,5%.

**Crédit d'Investissement/ OPCE Non Confirmé de €25'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.**

**Crédit Renouvelable de €4'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.**

## Obligation de couverture :

"Contrat(s) de Couverture " désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts **couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global**, pour **une durée minimum de trois (3) ans** contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou de l'EURIBOR six (6) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n).

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, - au plus tard à l'expiration **d'un délai de trois (3) mois** suivant la Date de Réalisation, le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant chaque Date de Consolidation Confirmé, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit ; et - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant chaque Date de Consolidation Non-Confirmé, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit Confirmé

→ 27/02/2026

**Banques de couverture :** LBP.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

## Détail de la couverture réalisée

### Cap à prime lissée :

**Banque** : La Banque Postale

**Cours d'exercice** : 2,50% (strike / taux plafond)

**Date de transaction** : 03/03/2026

**Date de début** : 27/02/2026

**Date de fin** : 27/02/2030

**Index** : Euribor 3 Mois

**Base** : Actual/360

**Nominal de départ** : €18'000'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

**Prime annuelle** à payer trimestriellement jusqu'au 27/02/2030 : **0,24%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€139'710**.

## Primes à payer

### Couverture La Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
25.02.2026	27.02.2026	27.05.2026	27.05.2026	18,000,000	10,680	-129,030
25.05.2026	27.05.2026	27.08.2026	27.08.2026	18,000,000	11,040	-117,990
25.08.2026	27.08.2026	27.11.2026	27.11.2026	18,000,000	11,040	-106,950
25.11.2026	27.11.2026	26.02.2027	26.02.2027	16,500,000	10,010	-96,940
24.02.2027	26.02.2027	27.05.2027	27.05.2027	16,500,000	9,900	-87,040
25.05.2027	27.05.2027	27.08.2027	27.08.2027	16,500,000	10,120	-76,920
25.08.2027	27.08.2027	29.11.2027	29.11.2027	16,500,000	10,340	-66,580
25.11.2027	29.11.2027	28.02.2028	28.02.2028	14,999,999	9,100	-57,480
24.02.2028	28.02.2028	29.05.2028	29.05.2028	14,999,999	9,100	-48,380
25.05.2028	29.05.2028	28.08.2028	28.08.2028	14,999,999	9,100	-39,280
24.08.2028	28.08.2028	27.11.2028	27.11.2028	14,999,999	9,100	-30,180
23.11.2028	27.11.2028	27.02.2029	27.02.2029	13,499,999	8,280	-21,900
23.02.2029	27.02.2029	28.05.2029	28.05.2029	9,000,000	5,400	-16,500
24.05.2029	28.05.2029	27.08.2029	27.08.2029	9,000,000	5,460	-11,040
23.08.2029	27.08.2029	27.11.2029	27.11.2029	9,000,000	5,520	-5,520
23.11.2029	27.11.2029	27.02.2030	27.02.2030	9,000,000	5,520	0

Prime lissée

0.24%

Total à payer

139,710

# Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé - Tranche A		Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD					
27.11.2025	27.02.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0	0	0	20,000,000		0	0	0
27.02.2026	27.05.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0	0	0	20,000,000	60%	12,000,000	12,000,000	18,000,000
27.05.2026	27.08.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0	0	0	20,000,000	60%	12,000,000	12,000,000	18,000,000
27.08.2026	27.11.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	-2,500,000	2,500,000	-2,500,000	2,500,000	25,000,000	60%	12,000,000	12,000,000	18,000,000
27.11.2026	27.02.2027	1,666,667	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	11,000,000	11,000,000	16,500,000
27.02.2027	27.05.2027	0	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	14,000,000	14,000,000	16,500,000
27.05.2027	27.08.2027	0	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	14,000,000	14,000,000	16,500,000
27.08.2027	27.11.2027	0	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	14,000,000	14,000,000	16,500,000
27.11.2027	27.02.2028	1,666,667	6,666,666	0	10,000,000	500,000	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	14,999,999
27.02.2028	27.05.2028	0	6,666,666	0	10,000,000	0	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	14,999,999
27.05.2028	27.08.2028	0	6,666,666	0	10,000,000	0	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	14,999,999
27.08.2028	27.11.2028	0	6,666,666	0	10,000,000	0	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	14,999,999
27.11.2028	27.02.2029	1,666,667	4,999,999	0	10,000,000	500,000	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	11,399,999	11,399,999	13,499,999
27.02.2029	27.05.2029	0	4,999,999	0	10,000,000	0	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	2,400,000	2,400,000	9,000,000
27.05.2029	27.08.2029	0	4,999,999	0	10,000,000	0	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	2,400,000	2,400,000	9,000,000
27.08.2029	27.11.2029	0	4,999,999	0	10,000,000	0	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	2,400,000	2,400,000	9,000,000
27.11.2029	27.02.2030	1,666,667	3,333,332	0	10,000,000	500,000	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332	60%	2,100,000	2,100,000	9,000,000
27.02.2030	27.05.2030	0	3,333,332	0	10,000,000	0	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332		0	0	0
27.05.2030	27.08.2030	0	3,333,332	0	10,000,000	0	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332		0	0	0
27.08.2030	27.11.2030	0	3,333,332	0	10,000,000	0	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332		0	0	0
27.11.2030	27.02.2031	1,666,667	1,666,665	0	10,000,000	500,000	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	0
27.02.2031	27.05.2031	0	1,666,665	0	10,000,000	0	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	0
27.05.2031	27.08.2031	0	1,666,665	0	10,000,000	0	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	0
27.08.2031	27.11.2031	0	1,666,665	0	10,000,000	0	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	0
27.11.2031	27.02.2032	1,666,665	0	0	10,000,000	500,000	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	0
27.02.2032	27.05.2032	0	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	0
27.05.2032	27.08.2032	0	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	0
27.08.2032	27.11.2032	0	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	0
27.11.2032	27.02.2033	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	0	0		0	0	0

## Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	5,820
-------------	-------

LBP

### Economies totales

105,279

Taux/Prix sans marge bancaire	128,581
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	244,989
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	116,408
---	---------

Prix final	139,710
------------	---------

Marge finale	11,129
--------------	--------

\* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

### Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

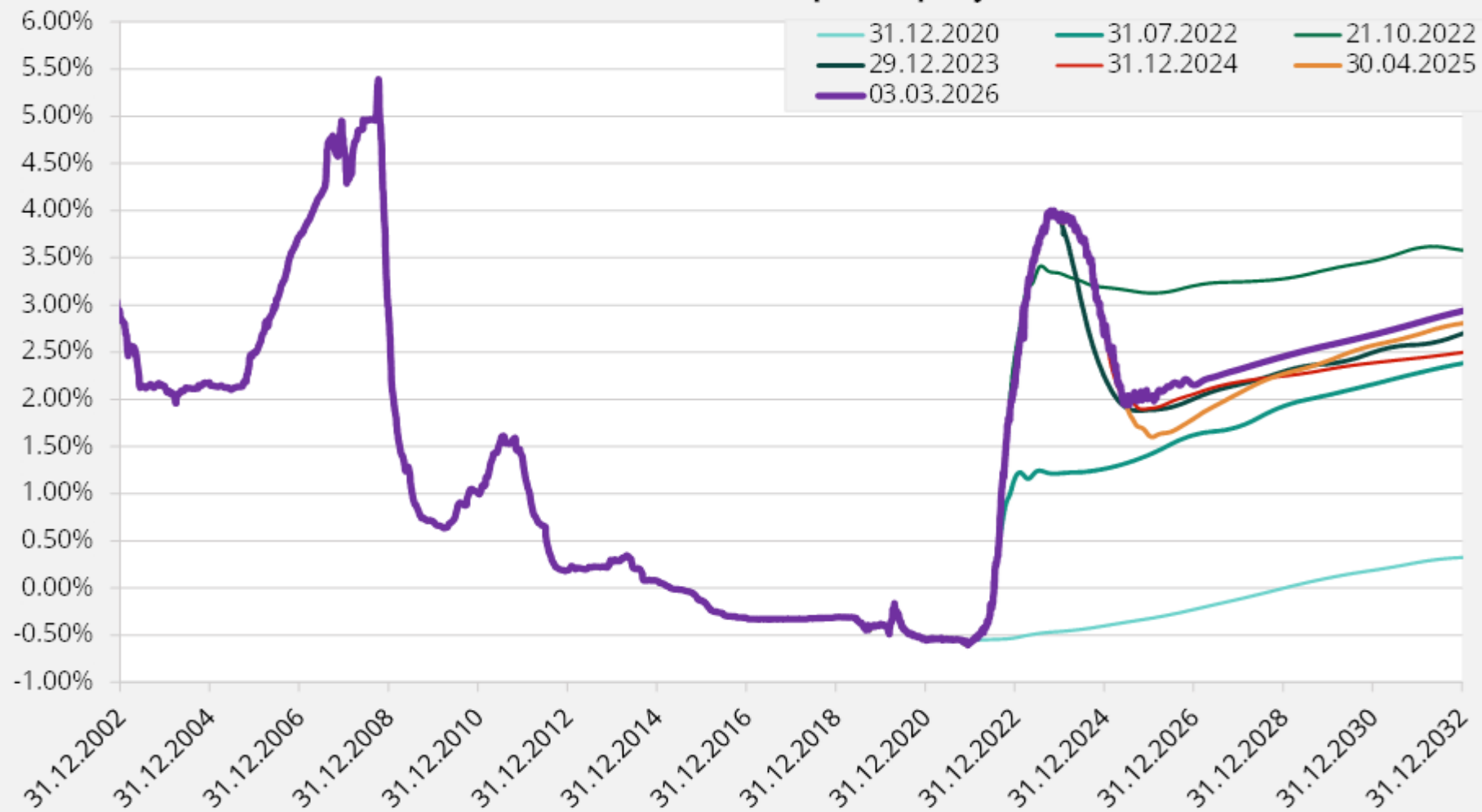
## Annexes

---

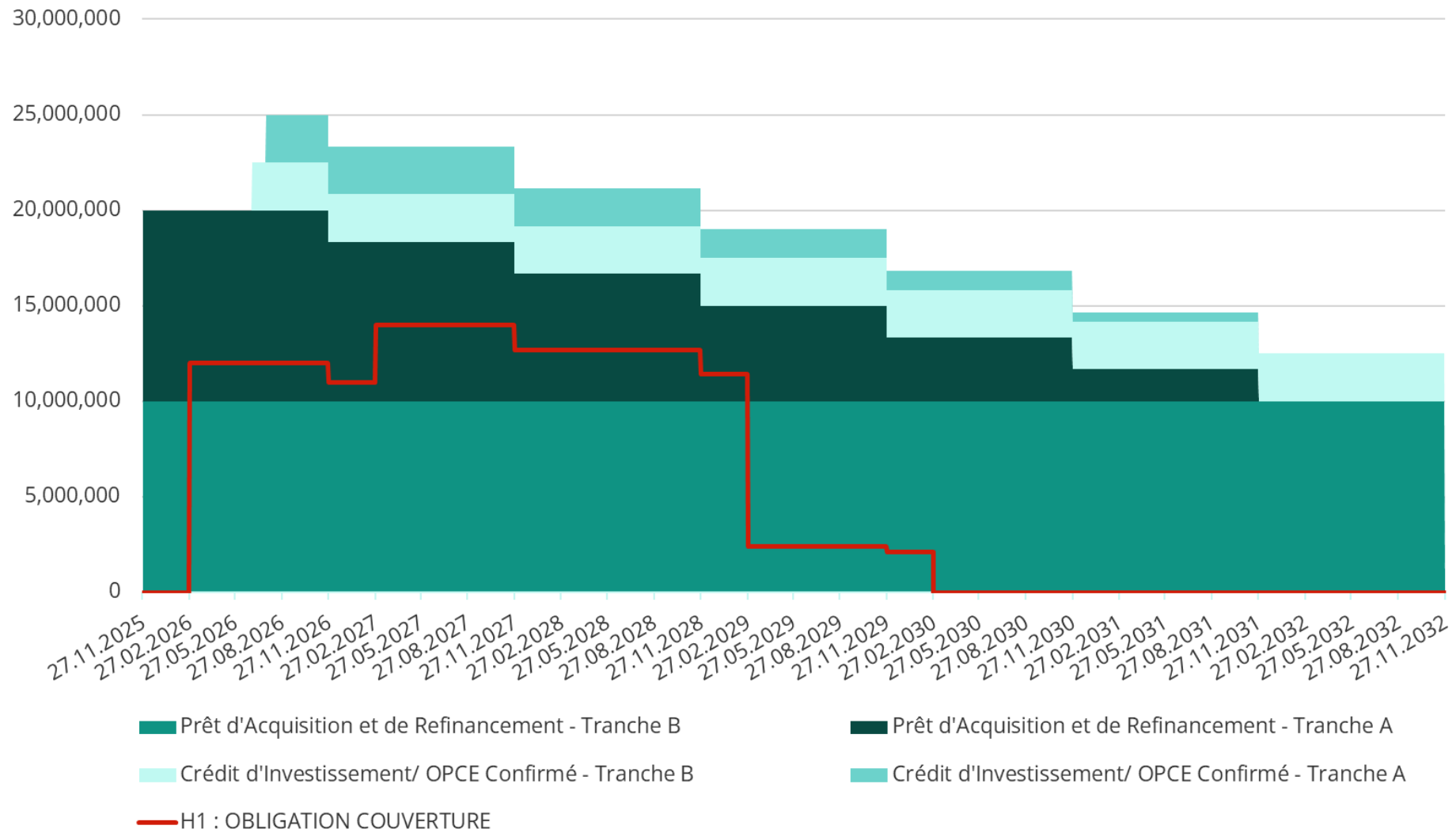
- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

# Données de marché (03/03/2026)

## Euribor 3M historique et projeté



# Cartographie des dettes



## Financements :

**Prêteurs :** Arkéa, BNP, LCL, La Banque Postale, SG.

**Prêt d'Acquisition et de Refinancement de €20'000'000, tiré le 27/11/2025, composé d'une :**

- **Tranche A : €10'000'000**, amort. linéaire annuel, échéance 27/11/2031, floor 0% sur Euribor 3 + 2,1%.
- **Tranche B : €10'000'000**, amort. In fine, échéance 27/11/2032, floor 0% sur Euribor 3 + 2,5%.

**Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé de €15'000'000, tirage de €5'000'000 sur le 1<sup>er</sup> semestre 2026, composé d'une :**

- **Tranche A : €7'500'000**, amort. linéaire annuel, échéance 27/11/2031, floor 0% sur Euribor 3 + 2,1%.
- **Tranche B : €7'500'000**, amort. in fine, échéance 27/11/2032, floor 0% sur Euribor 3 + 2,5%.

**Crédit d'Investissement/ OPCE Non Confirmé de €25'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.**

**Crédit Renouvelable de €4'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.**

## Obligation de couverture :

"Contrat(s) de Couverture " désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts **couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global**, pour **une durée minimum de trois (3) ans** contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou de l'EURIBOR six (6) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n).

L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture, - au plus tard à l'expiration **d'un délai de trois (3) mois** suivant la Date de Réalisation, le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant chaque Date de Consolidation Confirmé, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit ; et - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant chaque Date de Consolidation Non-Confirmé, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit Confirmé

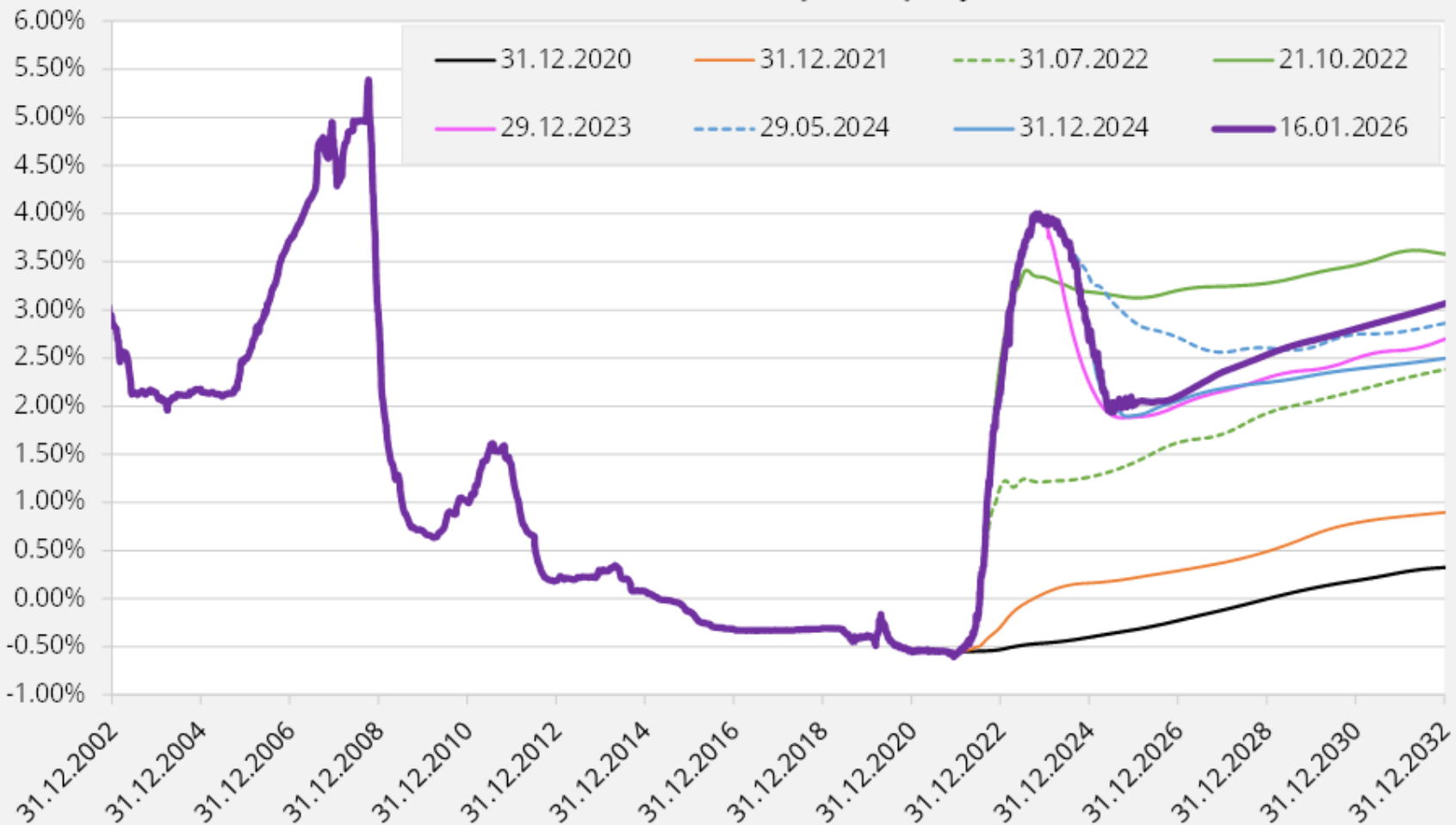
→ 27/02/2026

**Banques de couverture :** Arkéa, BNP, LCL, LBP, SG, CIC.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

## Données de marché

### Euribor 3M historique et projeté

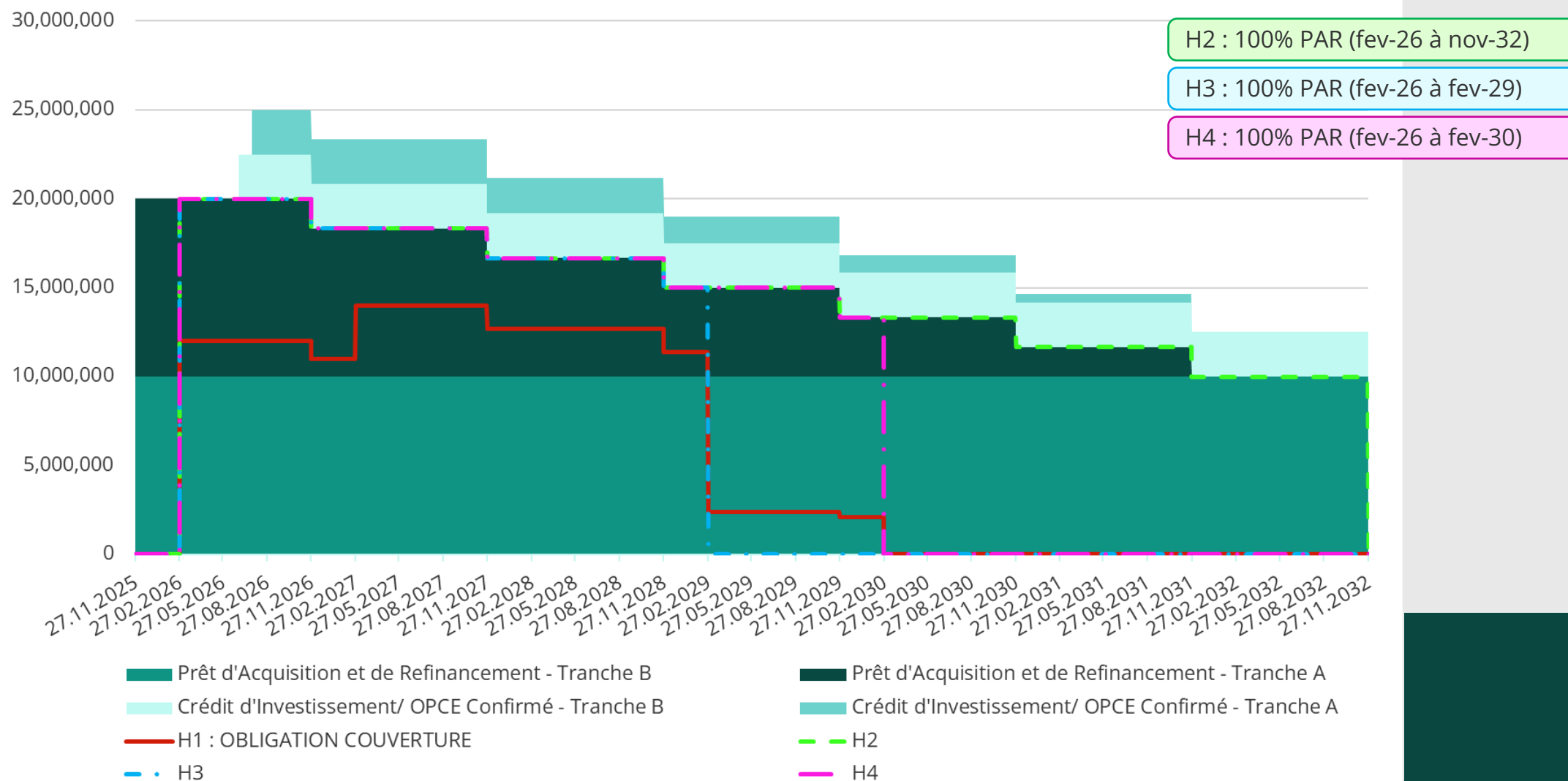


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

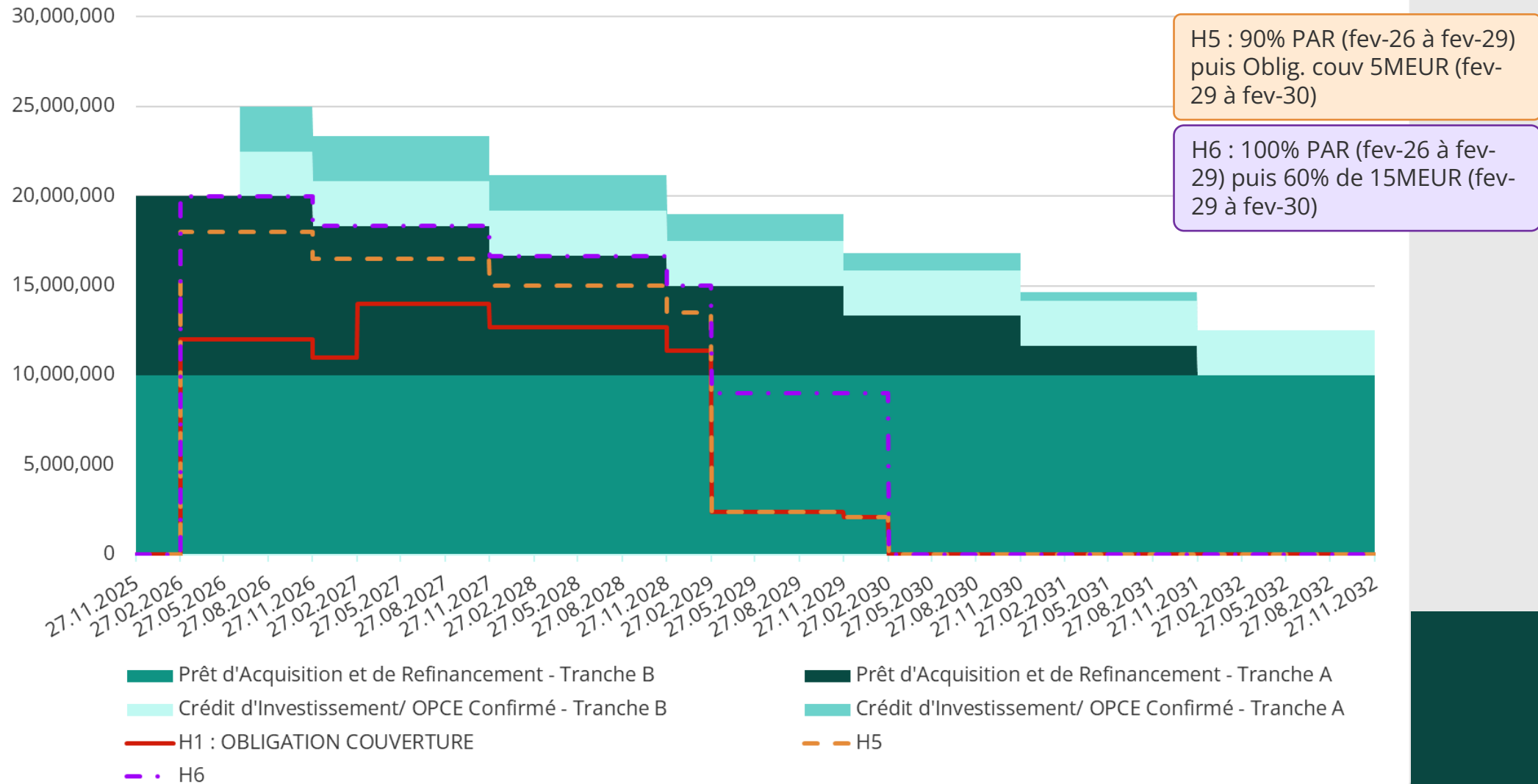
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

# Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



# Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



## Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
<b>Valeur 1bp en EUR</b>	<b>4,071</b>	<b>10,142</b>	<b>5,453</b>	<b>6,931</b>	<b>5,144</b>	<b>6,366</b>
Swap sans Floor	2.31%	2.52%	2.28%	2.36%	2.30%	2.33%
Swap avec Floor	2.32%	2.54%	2.28%	2.36%	2.31%	2.34%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

**Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :**

### ▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

### ▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

### ▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

### ▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

### ▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

## Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.75 ans	3 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	12,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	18,000,000	20,000,000
Début de période	27.02.2026	27.02.2026	27.02.2026	27.02.2026	27.02.2026	27.02.2026
Fin de période	27.02.2030	27.11.2032	27.02.2029	27.02.2030	27.02.2030	27.02.2030
<b>Valeur 1bp en EUR</b>	<b>4,071</b>	<b>10,142</b>	<b>5,453</b>	<b>6,931</b>	<b>5,144</b>	<b>6,366</b>

Prime d'option lissée						
<b>Cap 0% annualisé</b>	<b>2.32%</b>	<b>2.54%</b>	<b>2.28%</b>	<b>2.36%</b>	<b>2.31%</b>	<b>2.34%</b>
Taux financement Max	2.32%	2.54%	2.28%	2.36%	2.31%	2.34%

<b>Cap 2% annualisé</b>	<b>0.44%</b>	<b>0.70%</b>	<b>0.39%</b>	<b>0.49%</b>	<b>0.42%</b>	<b>0.46%</b>
Taux financement Max	2.44%	2.70%	2.39%	2.49%	2.42%	2.46%

<b>Cap 2.5% annualisé</b>	<b>0.24%</b>	<b>0.45%</b>	<b>0.21%</b>	<b>0.28%</b>	<b>0.23%</b>	<b>0.26%</b>
Taux financement Max	2.74%	2.95%	2.71%	2.78%	2.73%	2.76%

<b>Cap 3% annualisé</b>	<b>0.16%</b>	<b>0.31%</b>	<b>0.14%</b>	<b>0.19%</b>	<b>0.15%</b>	<b>0.17%</b>
Taux financement Max	3.16%	3.31%	3.14%	3.19%	3.15%	3.17%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	910,300	2,406,800	1,205,500	1,571,400	1,146,500	1,431,400
Cap 2%	173,500	663,900	208,100	329,400	209,400	283,100
Cap 2.5%	93,900	429,800	108,800	188,300	112,700	158,000
Cap 3%	62,100	295,800	73,000	124,900	75,100	105,200

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

#### Détail des stratégies :

**H2** : 100% PAR (fev-26 à nov-32).

**H3** : 100% PAR (fev-26 à fev-29).

**H4** : 100% PAR (fev-26 à fev-30).

**H5** : 90% PAR (fev-26 à fev-29) puis Oblig. couv 5MEUR (fev-29 à fev-30).

**H6** : 100% PAR (fev-26 à fev-29) puis 60% de 15MEUR (fev-29 à fev-30).

## Cotations indicatives

### **Voir comparaison des profils de couverture en annexe.**

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel double celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.  
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

### **Indications pour comparer les cotations entre elles:**

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

## Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paiement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
25.02.2026	27.02.2026	27.05.2026	27.05.2026	20,000,000	12,271	-145,729
25.05.2026	27.05.2026	27.08.2026	27.08.2026	20,000,000	12,684	-133,045
25.08.2026	27.08.2026	27.11.2026	27.11.2026	20,000,000	12,684	-120,361
25.11.2026	27.11.2026	26.02.2027	26.02.2027	18,333,333	11,501	-108,861
24.02.2027	26.02.2027	27.05.2027	27.05.2027	18,333,333	11,374	-97,486
25.05.2027	27.05.2027	27.08.2027	27.08.2027	18,333,333	11,627	-85,859
25.08.2027	27.08.2027	29.11.2027	29.11.2027	18,333,333	11,880	-73,979
25.11.2027	29.11.2027	28.02.2028	28.02.2028	16,666,666	10,455	-63,524
24.02.2028	28.02.2028	29.05.2028	29.05.2028	16,666,666	10,455	-53,069
25.05.2028	29.05.2028	28.08.2028	28.08.2028	16,666,666	10,455	-42,614
24.08.2028	28.08.2028	27.11.2028	27.11.2028	16,666,666	10,455	-32,158
23.11.2028	27.11.2028	27.02.2029	27.02.2029	14,999,999	9,513	-22,645
23.02.2029	27.02.2029	28.05.2029	28.05.2029	9,000,000	5,584	-17,062
24.05.2029	28.05.2029	27.08.2029	27.08.2029	9,000,000	5,646	-11,416
23.08.2029	27.08.2029	27.11.2029	27.11.2029	9,000,000	5,708	-5,708
23.11.2029	27.11.2029	27.02.2030	27.02.2030	9,000,000	5,708	0

Prime lissée

0.26%

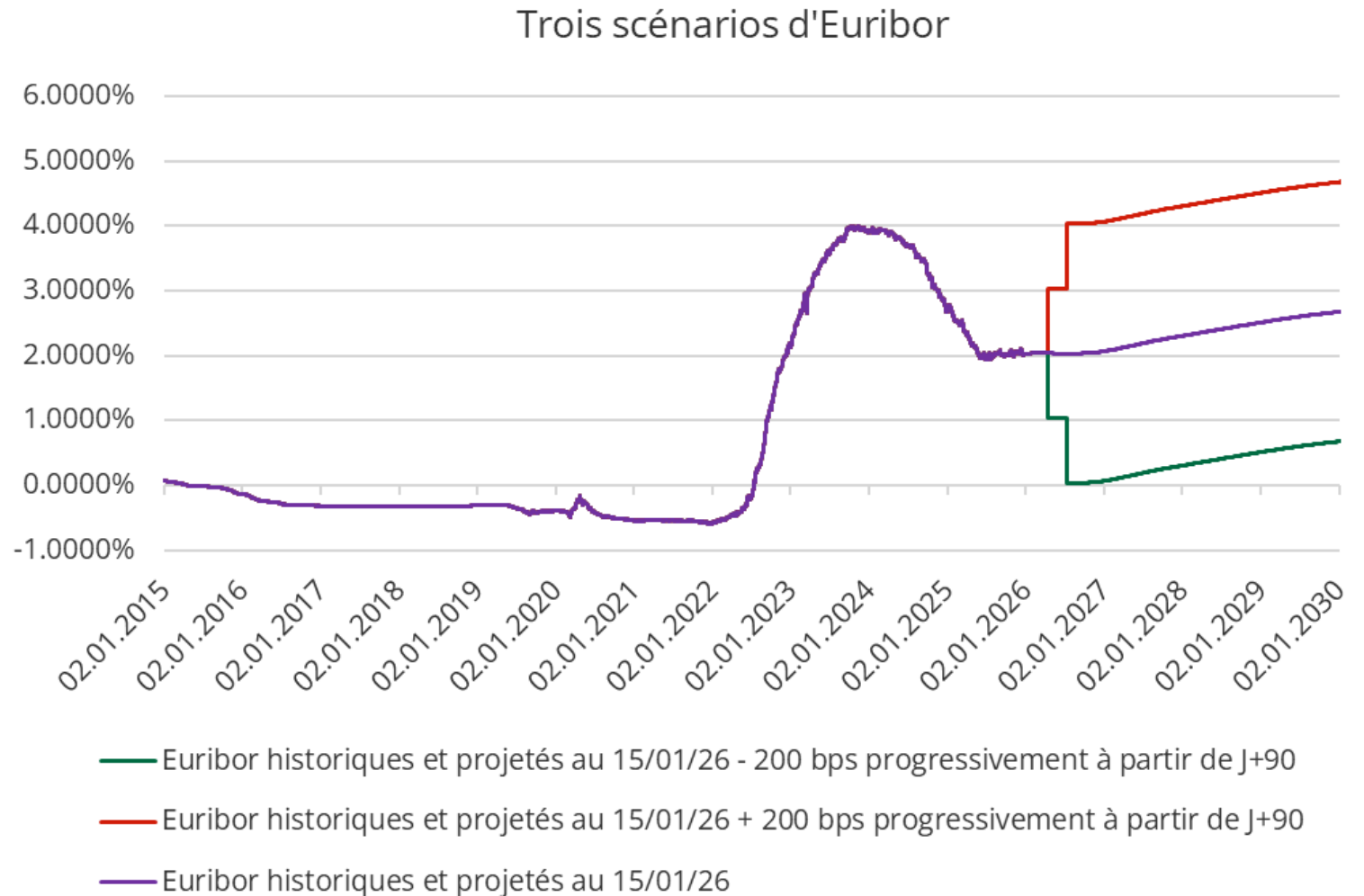
Total à payer

158,000

# Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

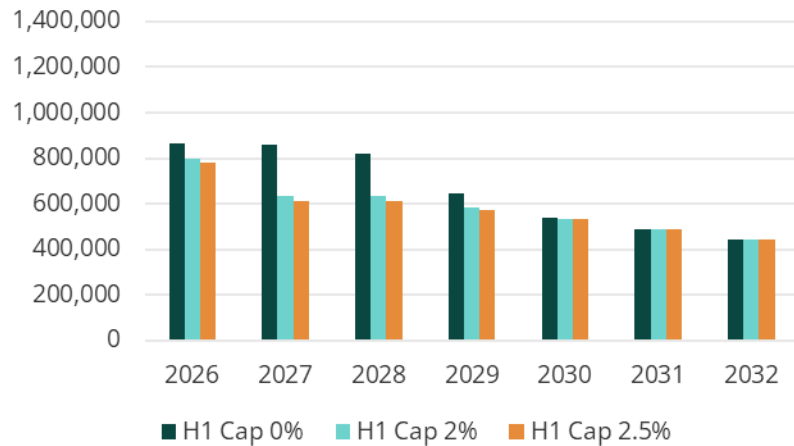
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2026**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,10%** (Prêt d'Acquisition et de Refinancement – Tranche A, Crédit d'Investissement/ OPCE – Tranche A), **2,50%** (Prêt d'Acquisition et de Refinancement – Tranche B, Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

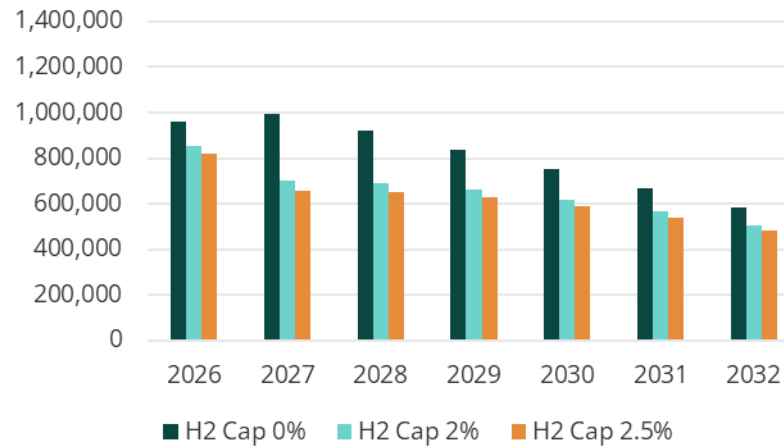


# Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

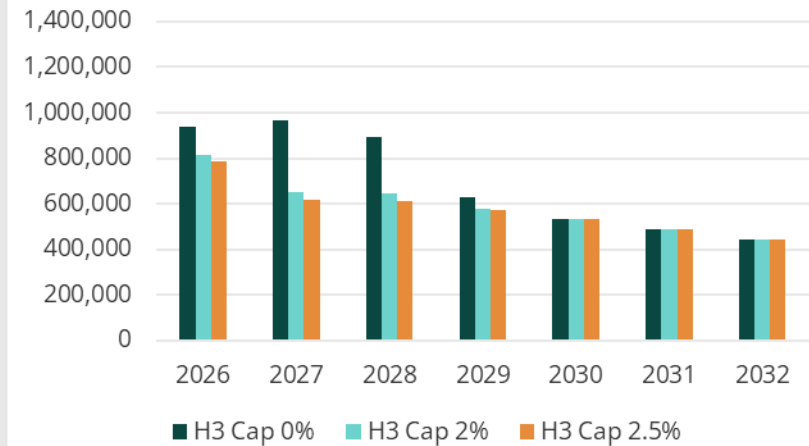
## STRATEGIE H1



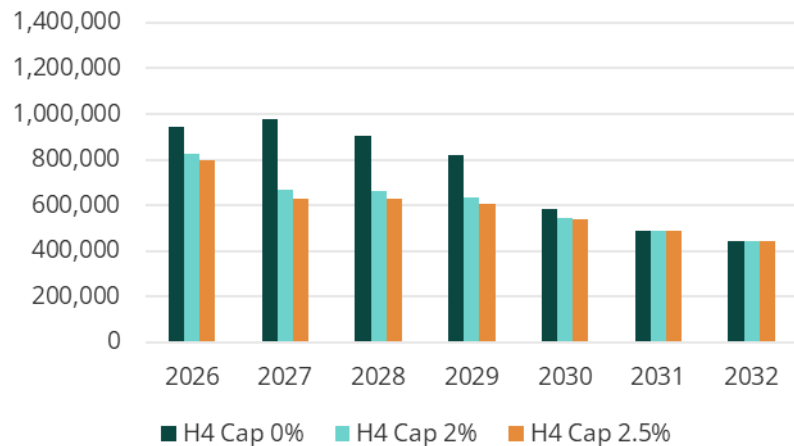
## STRATEGIE H2



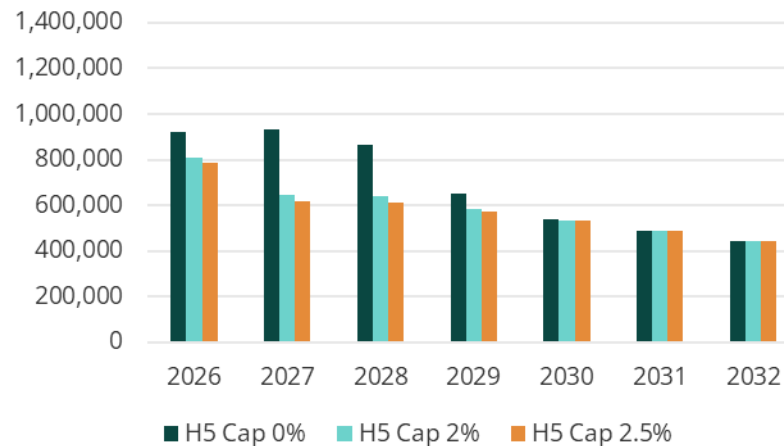
## STRATEGIE H3



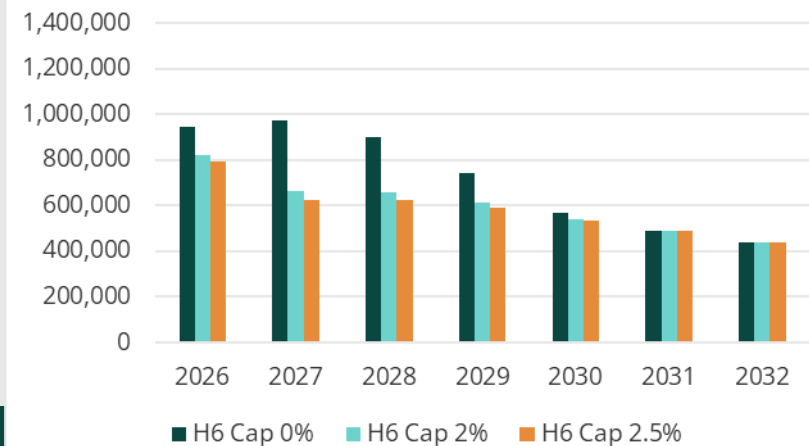
## STRATEGIE H4



## STRATEGIE H5

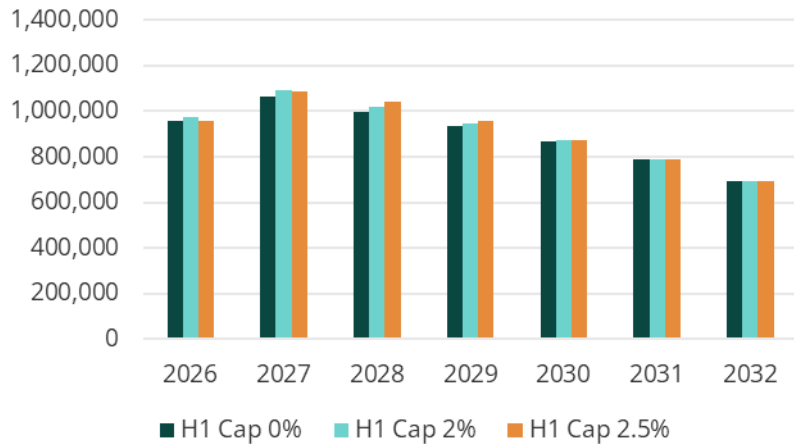


## STRATEGIE H6

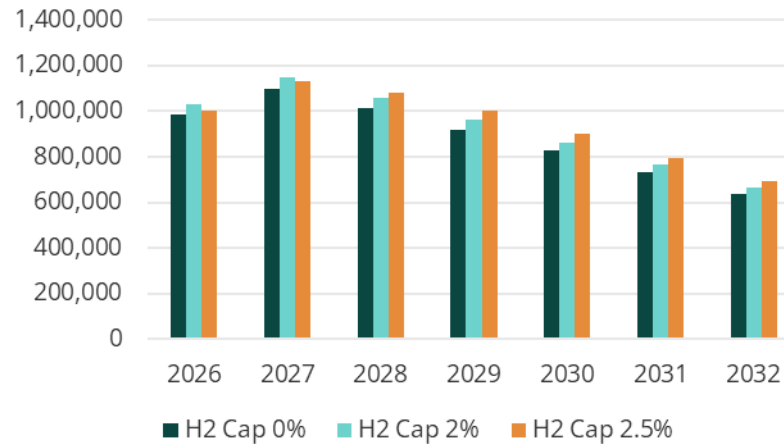


# Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

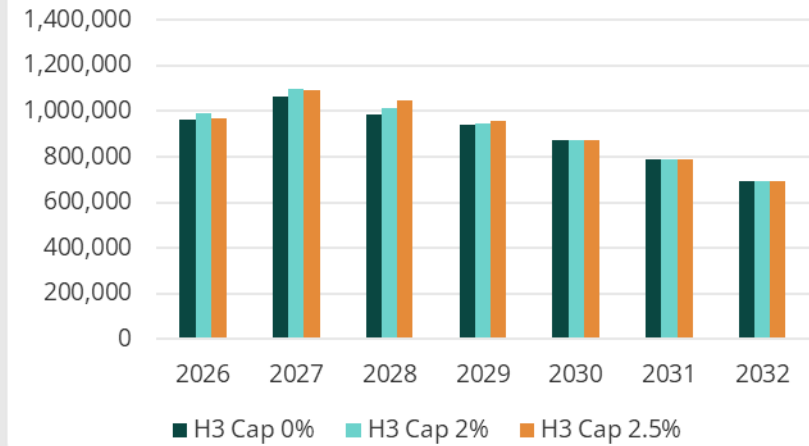
### STRATEGIE H1



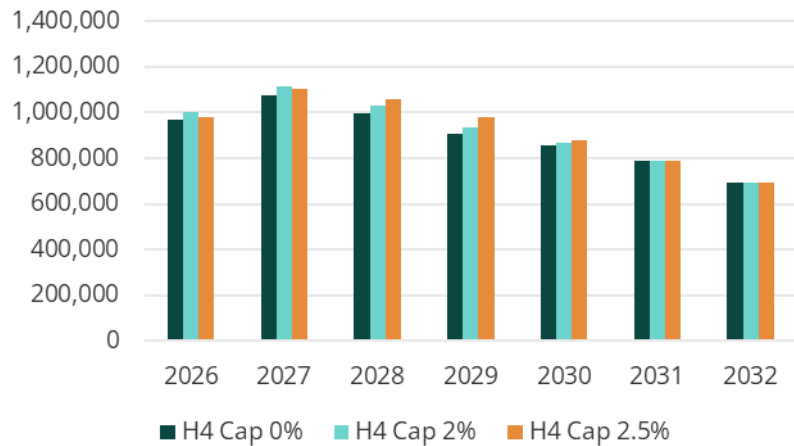
### STRATEGIE H2



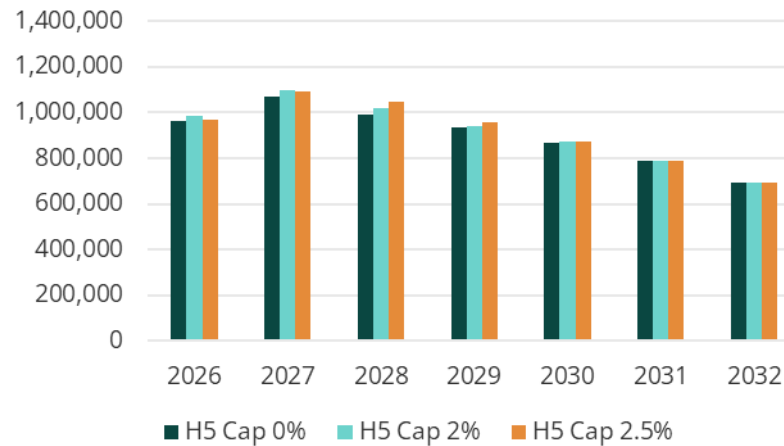
### STRATEGIE H3



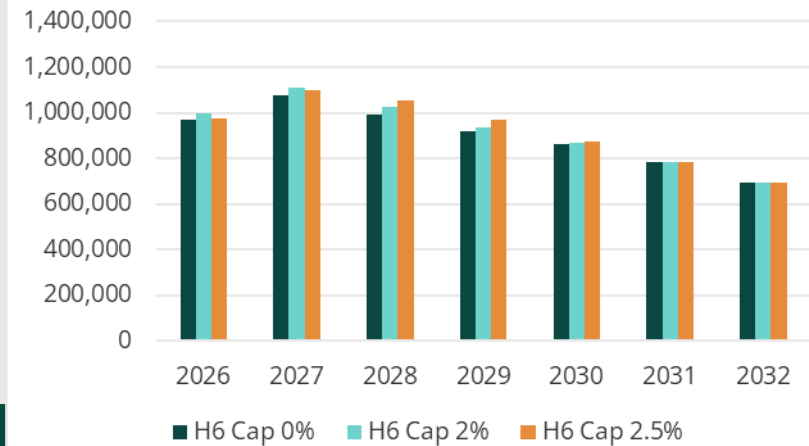
### STRATEGIE H4



### STRATEGIE H5

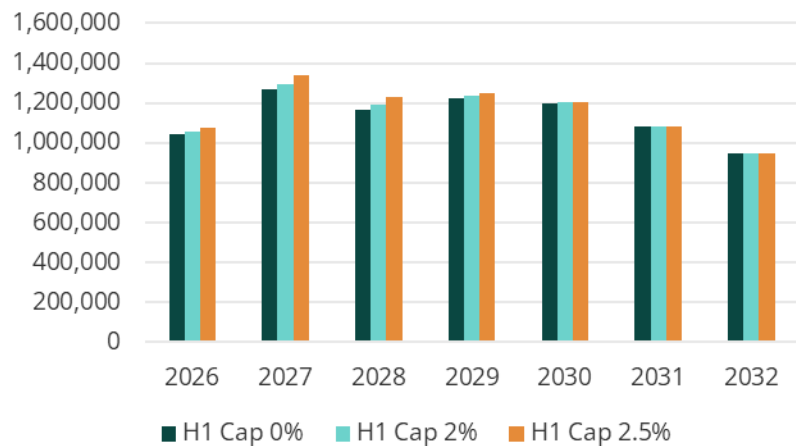


### STRATEGIE H6

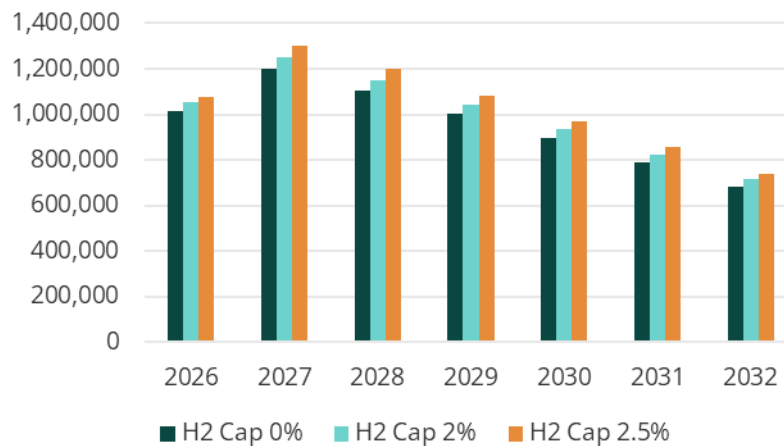


# Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

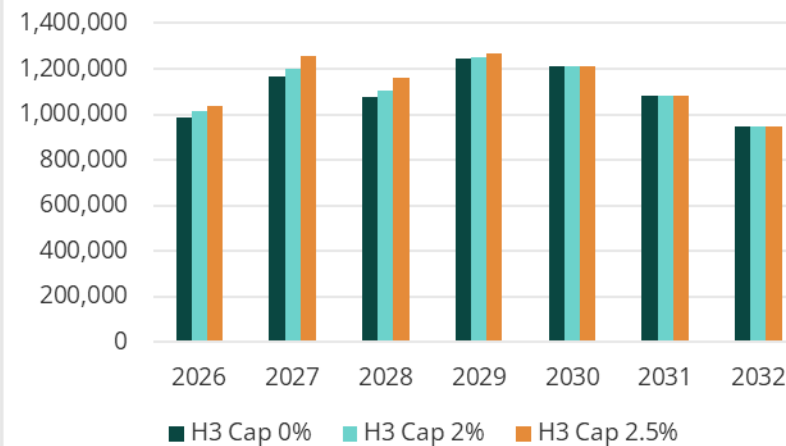
## STRATEGIE H1



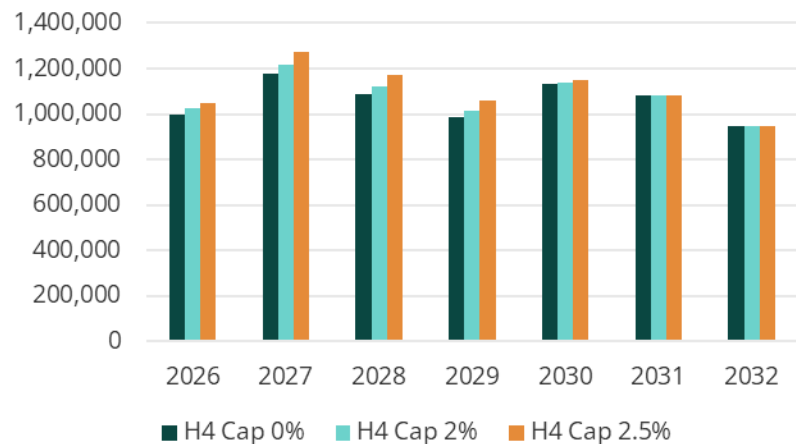
## STRATEGIE H2



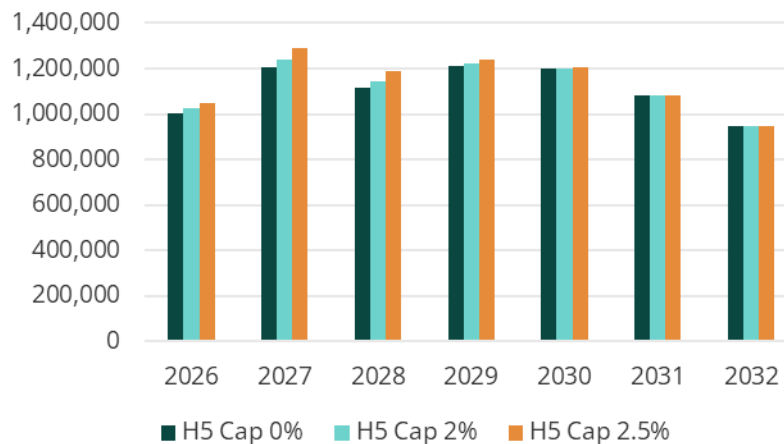
## STRATEGIE H3



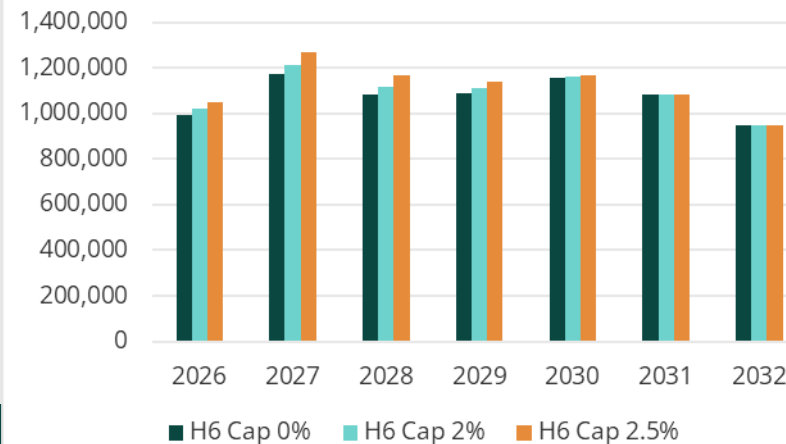
## STRATEGIE H4



## STRATEGIE H5

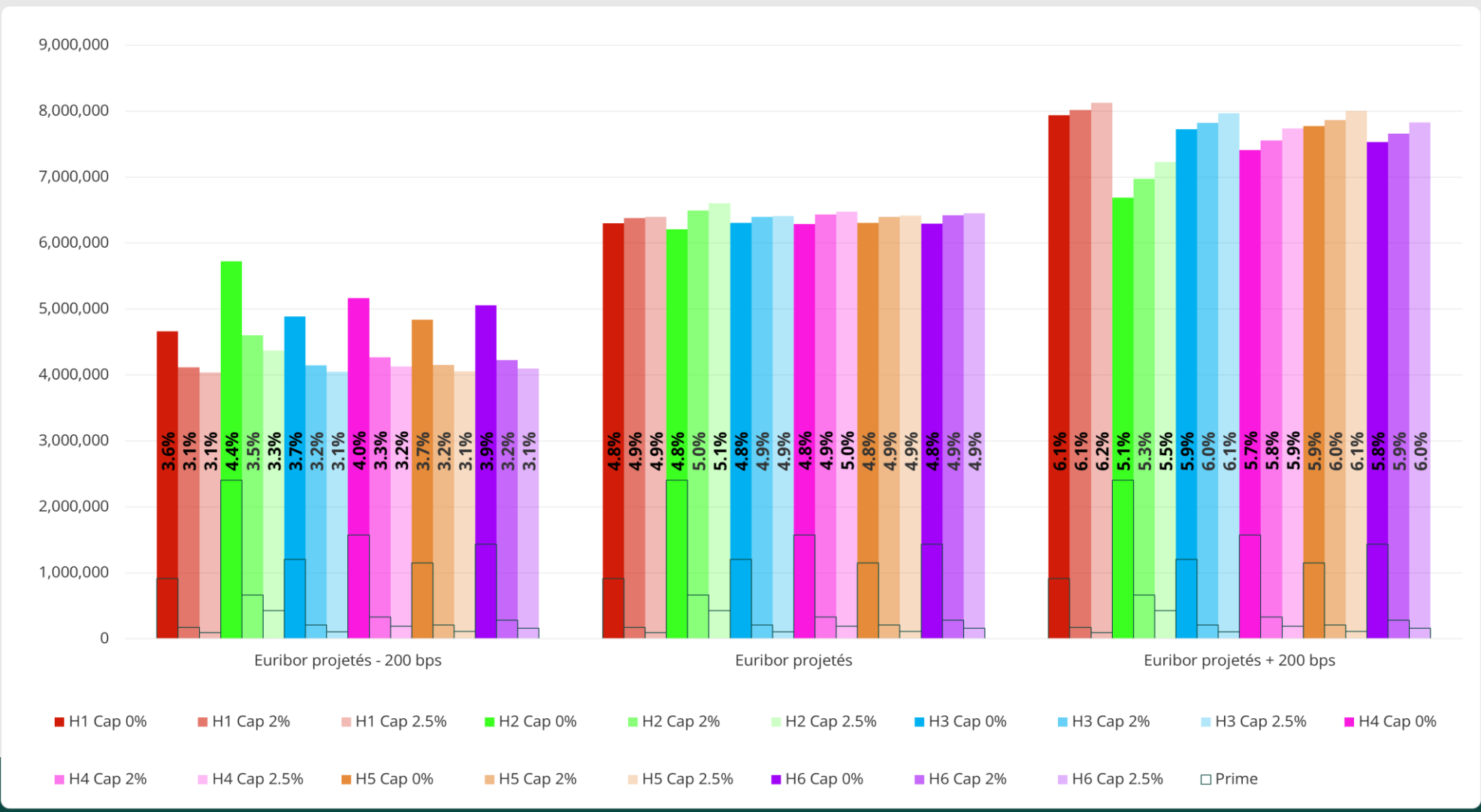


## STRATEGIE H6



# Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



# Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	4,664,632	4,113,900	4,035,675	5,725,768	4,603,383	4,371,575	4,886,318	4,147,583	4,050,575
Euribor projetés	6,301,063	6,378,452	6,393,892	6,207,963	6,493,489	6,604,790	6,306,290	6,399,538	6,411,195
Euribor projetés + 200 bps	7,937,495	8,014,884	8,125,373	6,690,157	6,975,683	7,226,260	7,726,262	7,819,510	7,970,442

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	5,163,202	4,268,883	4,130,075	4,839,228	4,149,112	4,054,475	5,057,115	4,222,583	4,099,775
Euribor projetés	6,287,526	6,431,822	6,475,591	6,306,131	6,397,748	6,412,692	6,294,587	6,419,435	6,450,917
Euribor projetés + 200 bps	7,411,850	7,556,146	7,739,190	7,773,035	7,864,651	8,004,944	7,532,059	7,656,907	7,827,664

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

# Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Prêt d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé - Tranche A		Crédit d'Investissement/ OPCE Confirmé - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD									
27.11.2025	27.02.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0	0	0	20,000,000		0	0	0	0	0	0	0
27.02.2026	27.05.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0	0	0	20,000,000	60%	12,000,000	12,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	18,000,000	20,000,000
27.05.2026	27.08.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	0	0	0	0	20,000,000	60%	12,000,000	12,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	18,000,000	20,000,000
27.08.2026	27.11.2026	0	10,000,000	0	10,000,000	-2,500,000	2,500,000	-2,500,000	2,500,000	25,000,000	60%	12,000,000	12,000,000	20,000,000	20,000,000	20,000,000	18,000,000	20,000,000
27.11.2026	27.02.2027	1,666,667	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	11,000,000	11,000,000	18,333,333	18,333,333	18,333,333	16,500,000	18,333,333
27.02.2027	27.05.2027	0	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	14,000,000	14,000,000	18,333,333	18,333,333	18,333,333	16,500,000	18,333,333
27.05.2027	27.08.2027	0	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	14,000,000	14,000,000	18,333,333	18,333,333	18,333,333	16,500,000	18,333,333
27.08.2027	27.11.2027	0	8,333,333	0	10,000,000	0	2,500,000	0	2,500,000	23,333,333	60%	14,000,000	14,000,000	18,333,333	18,333,333	18,333,333	16,500,000	18,333,333
27.11.2027	27.02.2028	1,666,667	6,666,666	0	10,000,000	500,000	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	16,666,666	16,666,666	16,666,666	14,999,999	16,666,666
27.02.2028	27.05.2028	0	6,666,666	0	10,000,000	0	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	16,666,666	16,666,666	16,666,666	14,999,999	16,666,666
27.05.2028	27.08.2028	0	6,666,666	0	10,000,000	0	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	16,666,666	16,666,666	16,666,666	14,999,999	16,666,666
27.08.2028	27.11.2028	0	6,666,666	0	10,000,000	0	2,000,000	0	2,500,000	21,166,666	60%	12,700,000	12,700,000	16,666,666	16,666,666	16,666,666	14,999,999	16,666,666
27.11.2028	27.02.2029	1,666,667	4,999,999	0	10,000,000	500,000	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	11,399,999	11,399,999	14,999,999	14,999,999	14,999,999	13,499,999	14,999,999
27.02.2029	27.05.2029	0	4,999,999	0	10,000,000	0	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	2,400,000	2,400,000	14,999,999	0	14,999,999	2,400,000	9,000,000
27.05.2029	27.08.2029	0	4,999,999	0	10,000,000	0	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	2,400,000	2,400,000	14,999,999	0	14,999,999	2,400,000	9,000,000
27.08.2029	27.11.2029	0	4,999,999	0	10,000,000	0	1,500,000	0	2,500,000	18,999,999	60%	2,400,000	2,400,000	14,999,999	0	14,999,999	2,400,000	9,000,000
27.11.2029	27.02.2030	1,666,667	3,333,332	0	10,000,000	500,000	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332	60%	2,100,000	2,100,000	13,333,332	0	13,333,332	2,100,000	9,000,000
27.02.2030	27.05.2030	0	3,333,332	0	10,000,000	0	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332		0	0	13,333,332	0	0	0	0
27.05.2030	27.08.2030	0	3,333,332	0	10,000,000	0	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332		0	0	13,333,332	0	0	0	0
27.08.2030	27.11.2030	0	3,333,332	0	10,000,000	0	1,000,000	0	2,500,000	16,833,332		0	0	13,333,332	0	0	0	0
27.11.2030	27.02.2031	1,666,667	1,666,665	0	10,000,000	500,000	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	11,666,665	0	0	0	0
27.02.2031	27.05.2031	0	1,666,665	0	10,000,000	0	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	11,666,665	0	0	0	0
27.05.2031	27.08.2031	0	1,666,665	0	10,000,000	0	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	11,666,665	0	0	0	0
27.08.2031	27.11.2031	0	1,666,665	0	10,000,000	0	500,000	0	2,500,000	14,666,665		0	0	11,666,665	0	0	0	0
27.11.2031	27.02.2032	1,666,665	0	0	10,000,000	500,000	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
27.02.2032	27.05.2032	0	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
27.05.2032	27.08.2032	0	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
27.08.2032	27.11.2032	0	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	12,500,000		0	0	10,000,000	0	0	0	0
27.11.2032	27.02.2033	0	0	10,000,000	0	0	0	2,500,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

# Clauses contractuelles

Contrat

DATE 27 NOVEMBRE 2025

ENERLYAN  
(Emprunteur)

- et -

CREDIT LYONNAIS  
(Arrangeur Mandaté)

- et -

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS  
BNP PARIBAS

LA BANQUE POSTALE  
SOCIETE GENERALE  
(Co-Arrangeurs)

- et -

CREDIT LYONNAIS  
(Preneur Feme)

- et -

CREDIT LYONNAIS  
(Agent et Agent des Sûretés)

- et -

CREDIT LYONNAIS  
(Agent ESG)

- et -

CREDIT LYONNAIS  
(Coordinateur ESG)

- et -

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS  
BNP PARIBAS

CREDIT LYONNAIS  
LA BANQUE POSTALE  
SOCIETE GENERALE  
(Prêteurs)

CONTRAT DE CREDITS



143352.000363  
PARLIB01/4158.8537.9681

Hogan Lovells (Paris) LLP  
17 avenue Malignon, 75008 Paris

# Clauses contractuelles

## Financement

"**Crédits**" désigne le Prêt d'Acquisition et de Refinancement, le Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé, le Crédit Renouvelable et, s'il y a lieu, le Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

"**Prêt d'Acquisition et de Refinancement**" désigne le prêt d'un montant total en principal de vingt millions d'euros (20.000.000 EUR), consenti à l'Emprunteur par les Prêteurs Prêt d'Acquisition et de Refinancement aux termes et conditions du Contrat.

"**Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement**" désigne la tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement d'un montant total en principal de dix millions d'euros (10.000.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

"**Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement**" désigne la tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement d'un montant total en principal de dix millions d'euros (10.000.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

"**Crédit Renouvelable**" désigne l'ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de quatre millions d'euros (4.000.000 EUR) consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Crédit Renouvelable aux termes et conditions du Contrat.

"**Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne l'ouverture de crédit d'un montant maximum en principal de quinze millions d'euros (15.000.000 EUR) consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé aux termes et conditions du Contrat.

"**Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne, s'il y a lieu, l'ouverture de crédit non-confirmée d'un montant maximum en principal de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000 EUR) qui pourra être consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé aux termes et conditions du Contrat.

"**Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne la tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé d'un montant maximum en principal de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé.

"**Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne la tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé d'un montant maximum en principal de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000 EUR), devant être mise à disposition de l'Emprunteur au titre du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé.

"**Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne en cas de mise à disposition du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 7, la tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé qui pourra être consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé aux termes et conditions du Contrat.

"**Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne en cas de mise à disposition du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 7, la tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé qui pourra être consentie à l'Emprunteur par les Prêteurs Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé aux termes et conditions du Contrat.

# Clauses contractuelles

## Financement

"**Date de Réalisation**" désigne la date (a) de transfert effectif à l'Emprunteur des Actions Cible, des OC Cible et de l'Action M-Energies Managers conformément aux stipulations du Contrat d'Acquisition, (b) de réalisation des Apports et des Augmentations de Capital Emprunteur et (c) de remboursement des Dettes à Refinancer, étant précisé que la Date de Réalisation sera concomitante à la Date de Signature et interviendra au plus tard le 27 novembre 2025 (inclus).

"**Date de Signature**" désigne la date de signature du Contrat.

"**Période de Disponibilité Crédit Renouvelable**" désigne la période commençant le Jour Ouvré suivant la Date de Réalisation et se terminant un (1) mois avant la Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable.

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne, selon le cas, la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé 1, la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé 2 ou la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé 3.

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé 1**" désigne, s'agissant du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé, la période commençant le lendemain de la Date de Signature (inclusive) et se terminant le 27 novembre 2026 (non inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé 2**" désigne, s'agissant du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé, la période commençant le 27 novembre 2026 (inclus) et se terminant le 27 novembre 2027 (non inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé 3**" désigne, s'agissant du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé, la période commençant le 27 novembre 2027 (inclus) et se terminant le 27 novembre 2028 (non inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne, s'il y a lieu, selon le cas, la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 1, la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 2 ou la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 3.

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 1**" désigne, le cas échéant, s'agissant du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé, la période commençant à la première Date d'Engagement Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé (inclusive) et se terminant le 27 novembre 2026 (non inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 2**" désigne, le cas échéant, s'agissant du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé, la période commençant le 27 novembre 2026 (inclus) et se terminant le 27 novembre 2027 (non inclus).

"**Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 3**" désigne, le cas échéant, s'agissant du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé, la période commençant le 27 novembre 2027 (inclus) et se terminant le 27 novembre 2028 (non inclus).

# Clauses contractuelles

## Remboursement

"Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable" désigne le 27 novembre 2030.

"Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé" désigne le 27 novembre 2031.

"Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé" désigne, s'il y a lieu, le 27 novembre 2031.

"Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement" désigne le 27 novembre 2031.

"Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé" désigne le 27 novembre 2032.

"Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé" désigne, s'il y a lieu, le 27 novembre 2032.

"Date d'Échéance Finale Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement" désigne le 27 novembre 2032.

### REMBOURSEMENT

#### Remboursement normal du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

(a) La Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera remboursée en principal conformément à l'échéancier suivant :

Date	Montant remboursé
27 novembre 2026	1.666.667 EUR
27 novembre 2027	1.666.667 EUR
27 novembre 2028	1.666.667 EUR
27 novembre 2029	1.666.667 EUR
27 novembre 2030	1.666.667 EUR
Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement	1.666.665 EUR

L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité de la Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement au plus tard à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

(b) La Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera remboursée en principal en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

# Cluses contractuelles

## Remboursement normal du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm

### (a) Remboursement normal de la Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm

- (i) Les Tirages Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 1, seront consolidés le 27 novembre 2026 (la "Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 1"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en cinq (5) échéances annuelles consécutives constantes d'un montant égal à un cinquième ( $1/5$ ) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant douze (12) mois après la Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 1 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm.
- (ii) Les Tirages Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 2, seront consolidés le 27 novembre 2027 (la "Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 2"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en quatre (4) échéances annuelles consécutives constantes d'un montant égal à un quart ( $1/4$ ) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant douze (12) mois après la Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 2 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm.
- (iii) Les Tirages Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 3, seront consolidés le 27 novembre 2028 (la "Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 3"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en trois (3) échéances annuelles consécutives constantes d'un montant égal à un tiers ( $1/3$ ) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant douze (12) mois après la Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm 3 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm.

### (b) Remboursement normal de la Tranche B du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm

Les Tirages Tranche B du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm effectués par l'Emprunteur au cours d'une Période de Disponibilité Crdit d'Investissement/OPCE Confirm seront consolidés à chaque Date de Consolidation Crdit d'Investissement/OPCE Confirm concernée. Les montants ainsi consolidés seront remboursés par l'Emprunteur en une seule fois à la Date d'Échéance Finale Tranche B du Crdit d'Investissement/OPCE Confirm.

## Remboursement normal du Crdit Renouvelable

- (a) Le montant en principal de chaque Tirage Crdit Renouvelable devra être remboursé par l'Emprunteur à la Date de Paiement d'Intérêts Crdit Renouvelable applicable audit Tirage Crdit Renouvelable (sous réserve d'un Tirage Renouvelé).
- (b) Tout montant du Crdit Renouvelable remboursé pourra faire l'objet d'un nouveau Tirage Crdit Renouvelable dans les conditions prévues à l'Article 5.3 et sous réserve des autres stipulations du Contrat.
- (c) Tous les Tirages Crdit Renouvelable devront être intégralement et définitivement remboursés à la Date d'Échéance Finale Crdit Renouvelable.

Remboursement

# Clauses contractuelles

## Remboursement

### Remboursement normal du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé

(a) **Remboursement normal de la Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**

- (i) En cas de mise à disposition du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé dans les conditions de l'Article 7 :
- (1) les Tirages Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 1, seront consolidés le 27 novembre 2026 (la "**Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 1**"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en cinq (5) échéances annuelles consécutives constantes d'un montant égal à un cinquième ( $1/5$ ) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant douze (12) mois après la Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 1 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Echéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé ;
  - (2) les Tirages Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 2, seront consolidés le 27 novembre 2027 (la "**Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 2**"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en quatre (4) échéances annuelles consécutives constantes d'un montant égal à un quart ( $1/4$ ) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant douze (12) mois après la Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 2 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Echéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé ; et
  - (3) les Tirages Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours de la Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 3, seront

consolidés le 27 novembre 2028 (la "**Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 3**"). Le montant ainsi consolidé sera remboursé par l'Emprunteur en trois (3) échéances annuelles consécutives constantes d'un montant égal à un tiers ( $1/3$ ) du montant ainsi consolidé, la première échéance intervenant douze (12) mois après la Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé 3 et la dernière échéance intervenant à la Date d'Echéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

- (ii) Un tableau d'amortissement sera communiqué par l'Agent à l'Emprunteur et aux Prêteurs Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé dans les meilleurs délais suivant chaque Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.
- (iii) L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité de la Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé au plus tard à la Date d'Echéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

(b) **Remboursement normal de la Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**

Les Tirages Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé effectués par l'Emprunteur au cours d'une Période de Disponibilité Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé seront consolidés à chaque Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé concernée. Les montants ainsi consolidés seront remboursés par l'Emprunteur en une seule fois à la Date d'Echéance Finale Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

"Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé.

"Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé" désigne, s'il y a lieu, le dernier jour de toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

"Date de Paiement d'Intérêts Crédit Renouvelable" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts Crédit Renouvelable.

"Date de Paiement d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement" désigne le dernier jour de toute Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

### 10.1 Périodes d'Intérêts au titre du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

- (a) Sous réserve des stipulations du paragraphe (f) ci-dessous, toute Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera d'une durée de trois (3) mois ou de six (6) mois, au choix de l'Emprunteur.
- (b) L'Emprunteur pourra choisir la durée :
  - (i) de la Période d'Intérêts Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement considérée ; et
  - (ii) de la Période d'Intérêts Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement considérée, dans l'Avis de Tirages Prêt d'Acquisition et de Refinancement ou dans un Avis de Sélection. La durée de toute Période d'Intérêts Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement considérée et celle de toute Période d'Intérêts Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement considérée seront identiques.
- (c) L'Emprunteur pourra adresser à l'Agent un Avis de Sélection irrévocable au plus tard à onze heures (11h00) (heure de Paris) trois (3) Jours Ouvrés avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (d) Le cas échéant, l'Agent notifiera aux Prêteurs Prêt d'Acquisition et de Refinancement la teneur de l'Avis de Sélection reçu de l'Emprunteur dans les meilleurs délais.

- (e) La durée des Périodes d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement sera obligatoirement sélectionnée de manière à ce que chaque date de remboursement normal en principal de l'Encours Global Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (f) Sous réserve des autres stipulations du présent Article et, notamment, du paragraphe (e) ci-dessus, dans le cas où l'Emprunteur ne remettrait pas à l'Agent un Avis de Sélection conformément au paragraphe (c) ci-dessus, la Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement concernée aurait une durée de trois (3) mois.
- (g) Toute Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement concernée étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (h) Aucune Période d'Intérêts Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement et aucune Période d'Intérêts Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### 10.2 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé

- (a) Sous réserve des stipulations du paragraphe (f) ci-dessous, toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé sera d'une durée de trois (3) mois ou de six (6) mois, au choix de l'Emprunteur, étant toutefois précisé que la première Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé de tout Tirage Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé commencera à la Date de Versement Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé concernée et se terminera à la première Date de Paiement d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement suivant ladite Date de Versement Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé.
- (b) La durée des Périodes d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé sera obligatoirement sélectionnée de manière à ce que chaque date de remboursement normal en principal de l'Encours Global Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé et à ce que chaque Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (c) L'Emprunteur pourra choisir la durée de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé afférente à un Tirage Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé donné et un Tirage Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé donné dans l'Avis de Tirages Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé correspondant ou, à compter de chacune des Dates de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé et uniquement

pour les Tirages Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé ayant fait l'objet de ladite consolidation, dans un Avis de Sélection.

- (d) L'Emprunteur pourra adresser à l'Agent un Avis de Sélection irrévocable au plus tard à onze (11) heures (heure de Paris) trois (3) Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé concernée.
- (e) L'Agent notifiera aux Prêteurs Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé la teneur de l'Avis de Sélection reçu de l'Emprunteur dans les meilleurs délais.
- (f) Sous réserve des autres stipulations du présent Article, dans le cas où l'Emprunteur ne remettrait pas à l'Agent un Avis de Sélection conformément au paragraphe (d) ci-dessus, la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé concernée aurait une durée de trois (3) mois.
- (g) Toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé concernée, étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé.
- (h) Aucune Période d'Intérêts Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé et aucune Période d'Intérêts Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé.

### 10.3 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

- (a) Toute Période d'Intérêts Crédit Renouvelable sera d'une durée d'un (1) mois, de trois (3) mois ou de six (6) mois, au choix de l'Emprunteur.
- (b) L'Emprunteur devra choisir la durée de la Période d'Intérêts Crédit Renouvelable afférente à un Tirage Crédit Renouvelable donné dans l'Avis de Tirage Crédit Renouvelable correspondant.
- (c) Aucune Période d'Intérêts Crédit Renouvelable ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date d'Échéance Finale Crédit Renouvelable.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

### 10.4 Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé

- (a) Dans le cas où le Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé serait mis à disposition de l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 7, sous réserve des stipulations du paragraphe (f) ci-dessous, toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé sera d'une durée de trois (3) mois ou de six (6) mois, au choix de l'Emprunteur, étant toutefois précisé que la première Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé de tout Tirage Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé commencera à la Date de Versement Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé concernée et se terminera à la

première Date de Paiement d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement suivant ladite Date de Versement Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

- (b) La durée des Périodes d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé sera obligatoirement sélectionnée de manière à ce que chaque date de remboursement normal en principal de l'Encours Global Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé et à ce que chaque Date de Paiement d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts Prêt d'Acquisition et de Refinancement.
- (c) L'Emprunteur pourra choisir la durée de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé afférente à un Tirage Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé donné et un Tirage Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé donné dans l'Avis de Tirages Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé correspondant ou, à compter de chacune des Dates de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé et uniquement pour les Tirages Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé ayant fait l'objet de ladite consolidation, dans un Avis de Sélection.
- (d) L'Emprunteur pourra adresser à l'Agent un Avis de Sélection irrévocable au plus tard à onze (11) heures (heure de Paris) trois (3) Jours Ouvrés avant le premier jour de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé concernée.
- (e) L'Agent notifiera aux Prêteurs Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé la teneur de l'Avis de Sélection reçu de l'Emprunteur dans les meilleurs délais.
- (f) Sous réserve des autres stipulations du présent Article, dans le cas où l'Emprunteur ne remettrait pas à l'Agent un Avis de Sélection conformément au paragraphe (d) ci-dessus, la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé concernée aurait une durée de trois (3) mois.
- (g) Toute Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé précédente et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé concernée, étant précisé, d'une part, que si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, cette Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé se terminera le Jour Ouvré suivant, sauf s'il en résulte un report au mois civil suivant, auquel cas cette Période d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé se terminera le Jour Ouvré précédent, et d'autre part, qu'un même jour ne pourra porter intérêts au titre de deux (2) Périodes d'Intérêts Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

"EURIBOR" désigne, pour un Tirage :

- (a) le Taux Écran applicable à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts de ce Tirage ; ou
- (b) le taux tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 11,

et si, dans l'un ou l'autre des deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera réputé être égal à zéro.

# Clauses contractuelles

## Intérêts

"**Marge Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement**" désigne le taux de deux virgule dix pour cent (2,10%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.7.

"**Marge Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement**" désigne le taux de deux virgule cinquante pour cent (2,50%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.7.

"**Marge Crédit Renouvelable**" désigne le taux de deux virgule dix pour cent (2,10%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.7.

"**Marge Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne le taux de deux virgule dix pour cent (2,10%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.7.

"**Marge Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne, s'il y a lieu, la marge applicable à la Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé devant être convenue entre l'Emprunteur et les Prêteurs Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 7.

"**Marge Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne le taux de deux virgule cinquante pour cent (2,50%) l'an, sous réserve de tout ajustement conformément aux stipulations de l'Article 9.7.

"**Marge Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne, s'il y a lieu, la marge applicable à la Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé devant être convenue entre l'Emprunteur et les Prêteurs Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé conformément aux stipulations de l'Article 7.

## Ajustement des Marges

- (a) Les Marges concernées seront, le cas échéant, ajustées à la baisse ou à la hausse annuellement (et pour la première fois au titre de la Période de Test s'achevant le 31 décembre 2025) en fonction du niveau du Ratio R1 indiqué dans chaque Attestation de Ratios Financiers remise à l'Agent conformément aux stipulations de l'Article 20.1(d) et selon le tableau ci-dessous :

Ratio R1 ("R1")	Marge Crédit Renouvelable / Marge Tranche A du Prêt d'Acquisition et de Refinancement / Marge Tranche A du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé	Marge Tranche B du Prêt d'Acquisition et de Refinancement / Marge Tranche B du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé
$L \geq 3,50x$	2,50% l'an	2,90% l'an
$3,00x \leq L < 3,50x$	2,30% l'an	2,70% l'an
$2,50x \leq L < 3,00x$	2,10% l'an	2,50% l'an
$L < 2,50x$	1,90% l'an	2,30% l'an

- (b) L'ajustement des Marges concernées sera applicable à compter du premier Jour Ouvré de la Période d'Intérêts au cours de laquelle l'Attestation de Ratios Financiers justifiant un ajustement aura été remise à l'Agent, sous réserve que l'Attestation de Ratios Financiers concernée soit remise au moins cinq (5) Jours Ouvrés avant la fin de la Période d'Intérêts au cours de laquelle l'ajustement des Marges doit être effectué. Dans l'hypothèse où l'Attestation de Ratios Financiers concernée est remise moins de cinq (5) Jours Ouvrés avant la fin de la Période d'Intérêts au cours de laquelle l'ajustement des Marges doit être effectué, l'ajustement des Marges concernées deviendra effectif au premier jour de la Période d'Intérêts suivant celle au cours de laquelle l'Agent aura reçu l'Attestation de Ratios Financiers concernée. Il est précisé qu'il n'y aura pas de limites sur le nombre de paliers d'ajustements des Marges, à la hausse comme à la baisse

# Clauses contractuelles

## Obligation de couverture

"**Banque(s) de Couverture**" désigne tout établissement de crédit ou toute institution financière de premier rang avec lequel ou laquelle seront conclus les Contrats de Couverture conformément aux stipulations de l'Article 20.3(n).

"**Contrats de Couverture**" désigne collectivement le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition et de Refinancement, le(s) Contrat(s) de Couverture Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé et, s'il y a lieu, le(s) Contrat(s) de Couverture Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé.

"**Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition et de Refinancement**" désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Prêt d'Acquisition et de Refinancement, pour une durée minimum de trois (3) ans contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou de l'EURIBOR six (6) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Réalisation, devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n).

"**Contrat(s) de Couverture Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé**" désigne le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé jusqu'à la plus proche des dates suivantes (i) la Date d'Échéance Finale du Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé et (ii) la date tombant trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou de l'EURIBOR six (6) mois de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé concernée et devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n).

"**Contrat(s) de Couverture Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé**" désigne, le cas échéant, le(s) contrat(s) de couverture de risques de taux d'intérêts couvrant soixante pour cent (60%) minimum de l'Encours Global Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé jusqu'à la plus proche des dates suivantes (i) la Date d'Échéance Finale du Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé et (ii) la date tombant trois (3) ans à compter de la date de leur conclusion, contre les conséquences d'une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou de l'EURIBOR six (6) mois de plus de plus de cent cinquante (150) points de base par rapport à sa valeur à la Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé concernée, et devant être conclu(s) par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture conformément à l'Article 20.3(n).

## Obligation de couverture

# Clauses contractuelles

### Contrats de Couverture

- (i) L'Emprunteur s'engage :
- (1) à conclure avec une ou plusieurs Banque(s) de Couverture,
    - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant la Date de Réalisation, le(s) Contrat(s) de Couverture Prêt d'Acquisition et de Refinancement ;
    - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant chaque Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit d'Investissement/OPCE Confirmé ; et
    - au plus tard à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant chaque Date de Consolidation Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture Crédit d'Investissement/OPCE Non-Confirmé ; et
  - (2) à fournir à l'Agent, au plus tard dans les délais visés au paragraphe (1) ci-dessus, une copie, certifiée conforme par un représentant habilité de l'Emprunteur, des Contrats de Couverture concernés, dûment signés par l'Emprunteur et la(les) Banque(s) de Couverture.
- (ii) Il est précisé que :
- (1) le Contrat et les Contrats de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation d'un(des) Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du(des)dit(s) Contrat(s) de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur, selon le cas, d'une(des) Banque(s) de Couverture ou de l'Emprunteur ; et
  - (2) le remboursement ou l'annulation partiel(le) ou total(e) des Crédits se fera sans pénalité sous réserve toutefois du paiement, le cas échéant, des Coûts de Réemploi et des coûts liés, le cas échéant, à la résiliation de tout Contrat de Couverture.

# Clauses contractuelles

## Défaut croisé

### (g) Défaut croisé

- (i) (i) Le prononcé de l'exigibilité anticipée ou de la résiliation au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à cent cinquante mille euros (150.000 EUR) ou (ii) l'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout Endettement Financier (autre que l'Endettement Financier au titre du Contrat), dès lors que le défaut de paiement à bonne date porte sur un montant unitaire ou cumulé supérieur à cinquante mille euros (50.000 EUR) (hors taxes), sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations consenties par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.
- (ii) L'Emprunteur ou l'une quelconque de ses Filiales n'effectue pas à bonne date le paiement de tout montant dû au titre de tout endettement (autre qu'un Endettement Financier) dès lors que le défaut de paiement à bonne date porte sur un montant unitaire ou cumulé supérieur à cinq cent mille euros (500.000 EUR) (hors taxes), sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce).

# Fiches produits

## Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

### Avantages:

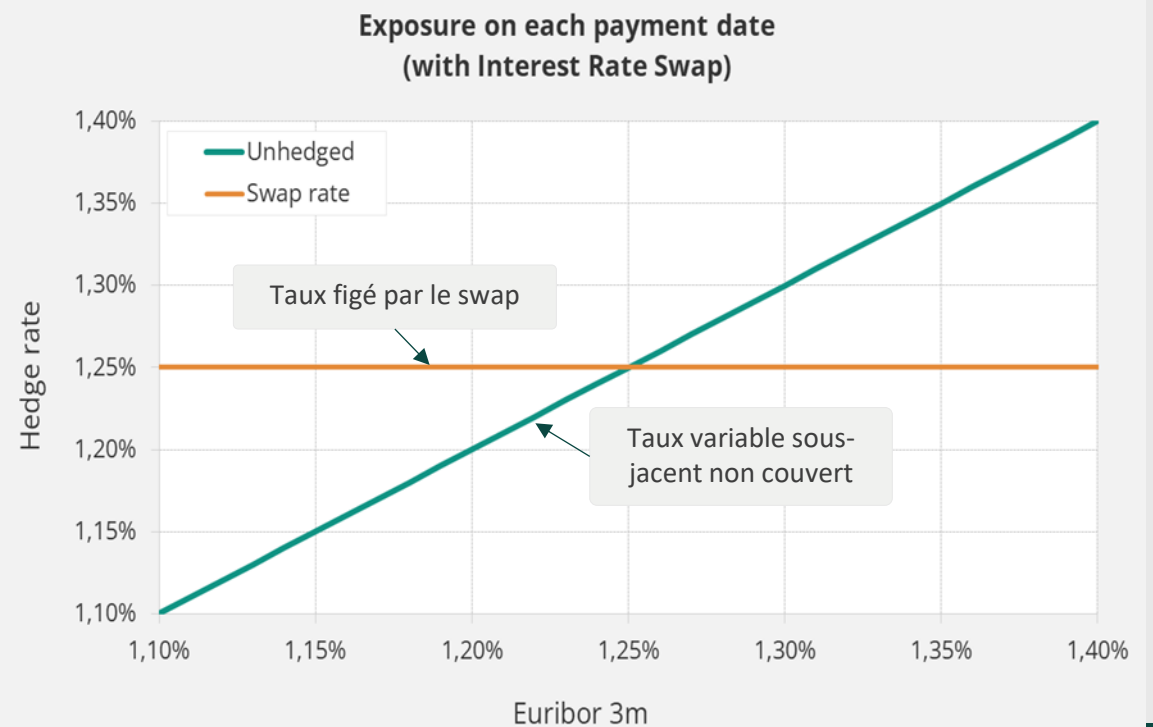
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

### Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



# Fiches produits

## Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

## Avantages:

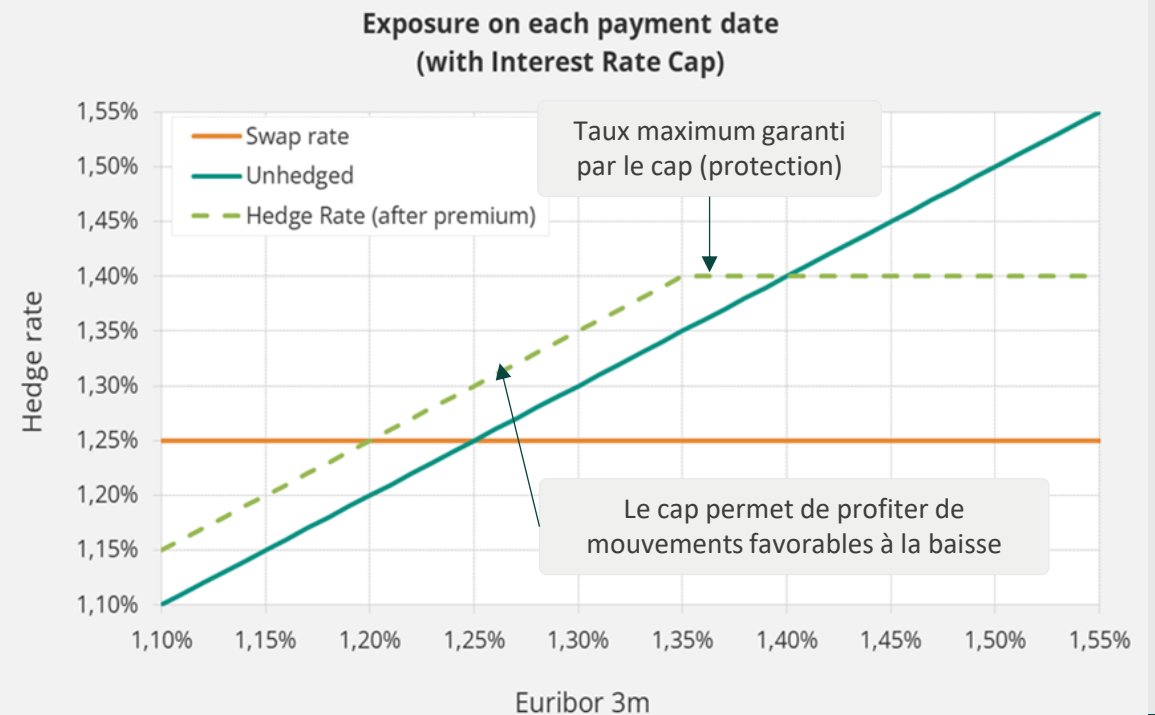
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

## Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.  
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



# Fiches produits

## Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

## Avantages:

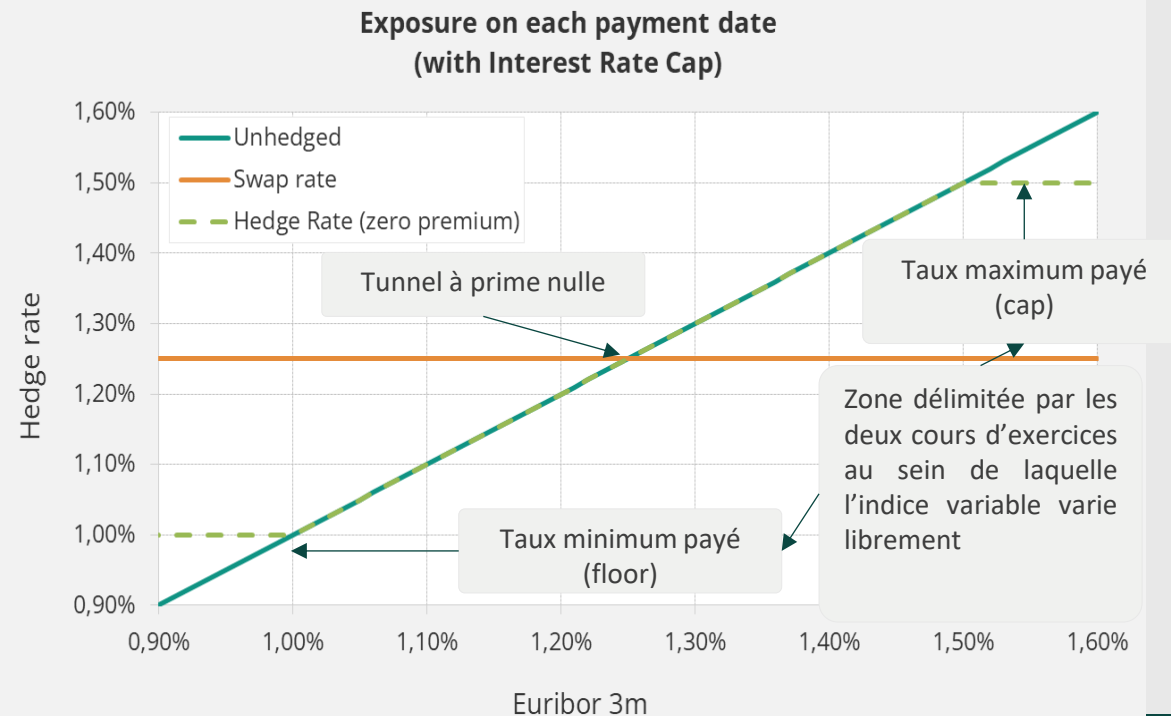
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

## Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclage anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).  
**Graphique illustratif:** données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



## Fiches produits

### Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

### Avantages:

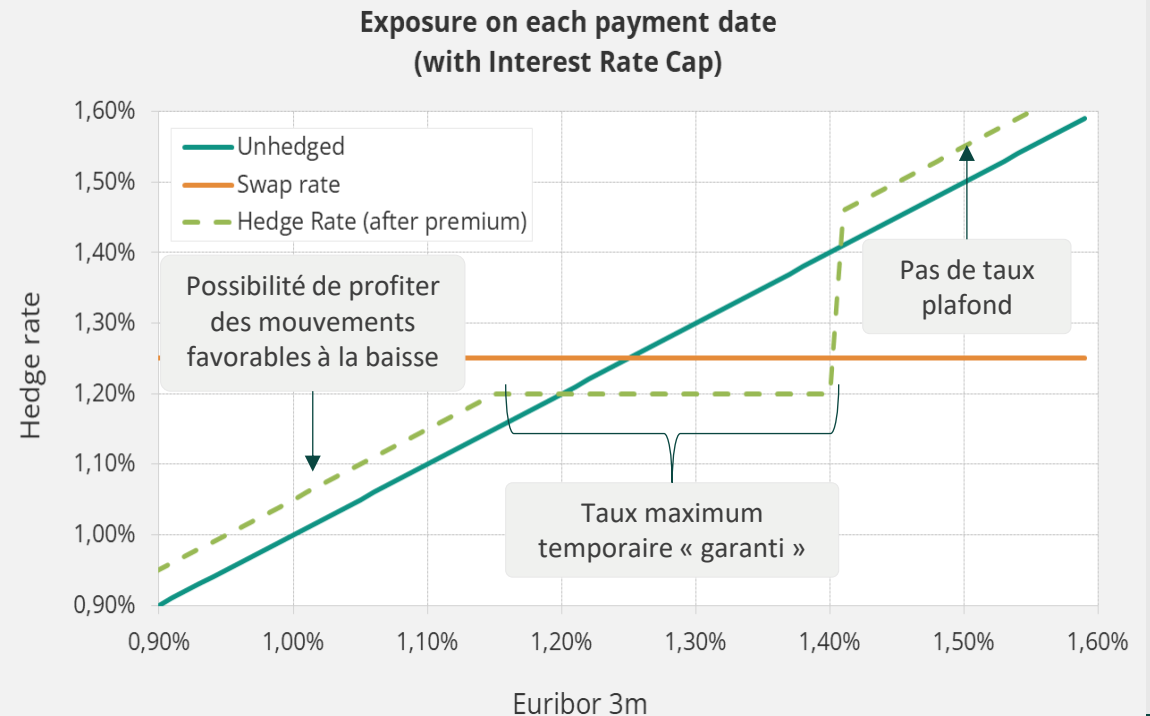
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique

### Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



# Fiches produits

## Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

## Avantages:

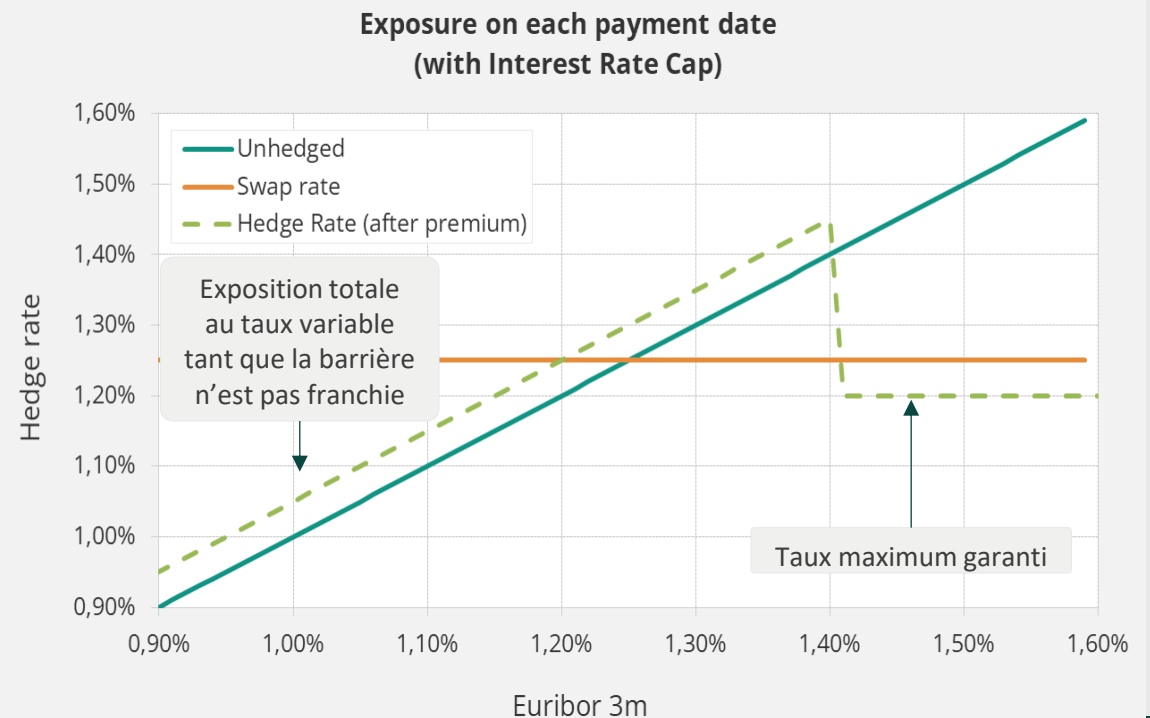
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique.

## Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



# Fiches produits

## Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

## Avantages:

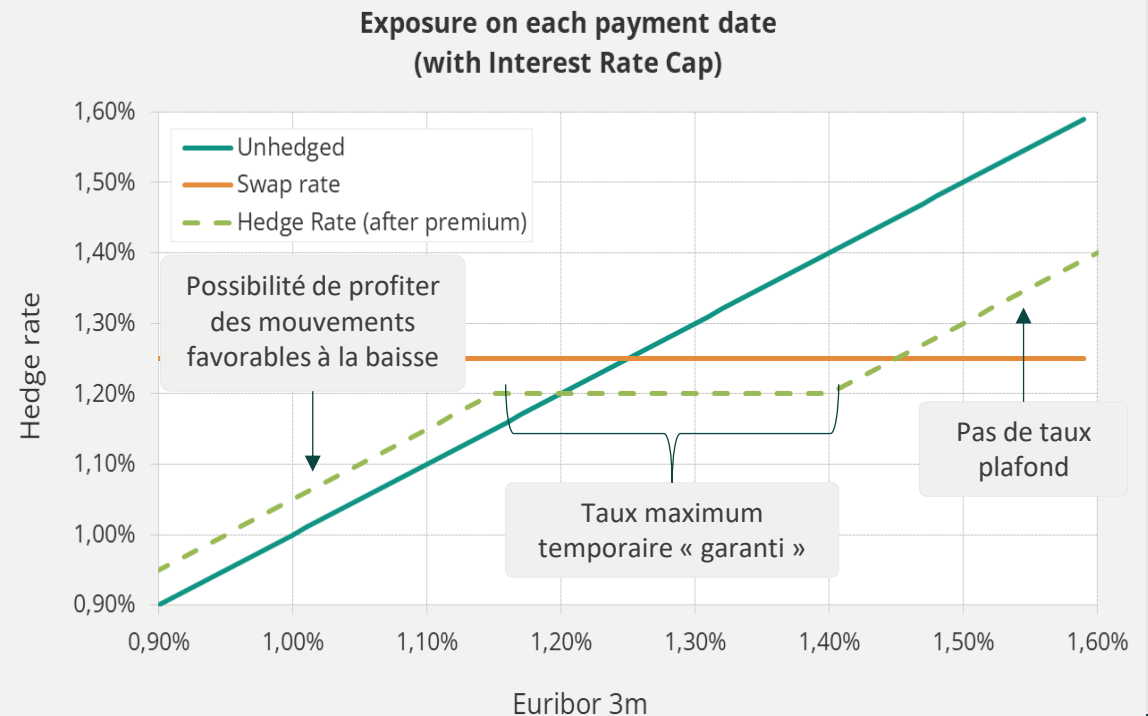
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

## Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



## Informations

### KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,  
75006 Paris, France

**Tel: +33 1 83 62 27 61**

*RC Paris: 520 300 948*

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

### KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,  
1214 Vernier - Genève, Suisse

**Tel : + 41 22 566 40 52**

*RC Genève IDE CHE-460.735.969*

*Numéro fédéral: CH-660-2330011-1*

[www.kerius-finance.com](http://www.kerius-finance.com)

**Sébastien Rouzaire :** [s.rouzaire@kerius-finance.com](mailto:s.rouzaire@kerius-finance.com)

**Solal Huard :** [s.huard@kerius-finance.com](mailto:s.huard@kerius-finance.com)

**Marion Dondin :** [m.dondin@kerius-finance.com](mailto:m.dondin@kerius-finance.com)

## Avertissement - Disclaimer

**Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .**

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

**This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.**

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.